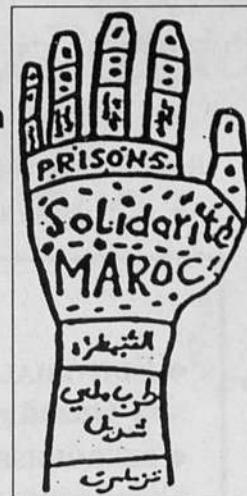


MaDoc Répression

Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

N° 108, octobre novembre 1990
Prix : 25 F. - Etudiant et chômeur : 10 F.



Dessin de la commémoration du xx^e anniversaire de la disparition de Mehdi Ben Barka

Répondeur téléphonique 24h sur 24h : ☎ (1) 45 32 01 89

Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris.

Sommaire

◆ EDITORIAL :	
> Quand viendra-t-il le temps du Maroc ?	p. 1
◆ REFROIDISSEMENT DES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES	p. 2
◆ LA RÉPRESSION VÉCUE	
> Un bagne à portée de vue	p. 4
> Communiqué de Kénitra	p. 5
> La répression au quotidien	p. 5
> Un prisonnier parmi tant d'autres, pour avoir défendu l'Intifada	p. 6
> Atteinte à la liberté de l'information	p. 6
◆ LA RÉPRESSION SOUS LE REGARD DU MONDE .	
> Temps des droits de l'homme au Maroc et 25e anniversaire de la disparition de Ben Barka	p. 7
> C'est la huitième !	p. 8
> Question écrite à Roland Dumas	p. 8
> Maroc-vérités à Radio Libertaire	p. 9
> Revue de presse	p. 9
◆ DOSSIER	
> La situation des femmes à la prison civile de Kénitra	p. 16
> La garde à vue d'après la commission des interventions de l'ACAT	p. 19
> Bulletin de santé	p. 19
◆ SOS- TORTURE	p. 21
◆ VIE DES COMITÉS	p. 22
◆ BRÈVES	p. 23
◆ PUBLICATIONS	p. 24

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA REPRESSEION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc existent en Belgique, en France, aux Pays-Bas, avec des correspondants dans plusieurs pays (Etats-Unis, Espagne, République Fédérale Allemande, Grande-Bretagne, Suisse...)

Leur rôle :

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour l'obtention des libertés fondamentales.

Dans la mesure où vous disposeriez d'information sur la répression au Maroc nous vous prions de les communiquer au Comité de Paris. Après des recoupements garantissant leur authenticité, les informations seront transmises à la presse, reprises dans le bulletin, rassemblées dans des dossiers qui sont envoyés aux organisations internationales (ONU, Croix Rouge, Parlement Européen, etc.) aux ONG (Amnesty International, Association Internationale des Juristes Démocrates, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, etc.) et à nos gouvernements.

14 rue Nanteuil, 7015 PARIS

Tél : 45 32 01 89 numéro direct et répondeur, 45 31 43 38 accueil, 45 31 64 37 Télécopieur.

Sur Minitel, vous pouvez également appeler 36 15 ALTER puis ALTER MAGAZINE et REPRESSEION AU MAROC;

QUAND VIENDRA-T-IL LE TEMPS DU MAROC ?

Quand viendra-t-il le temps du Maroc ? C'est par cette phrase que s'achève le best seller du mois, le livre de Gilles PERRAULT.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de ce coup médiatique que le roi préparait déjà de longue date et qu'une fantasia à grands flonflons devait inaugurer au-dessous de la Tour Eiffel sous sa présidence et celle de François Mitterrand. Non. C'est fini ! Alléché par la publicité gratuite de la mairie de Paris, plus d'un français, plus d'un touriste ont pensé pouvoir admirer, du 20 octobre au 27 janvier, le buste de Juba II au Petit Palais et, au Grand, les toiles des maîtres marocains contemporains. Certains tableaux étaient déjà accrochés, d'autres, sortant des caisses, venaient d'être déballés. Tout a été stoppé brusquement. Sur ordre royal. D'un coup de rage. Beaucoup de ceux qui avaient investi dans ces festivités n'en sont pas revenus. Il n'avaient pas pris la mesure de ce qu'est le règne du bon plaisir.

Il faut dire que de son côté le Roi n'a pas bien pris la mesure de ce qu'est la démocratie. Il n'ajamais accumulé autant de bêtues d'un coup. A "l'Heure de vérité" du 17 décembre dernier (qui va peut-être au bout d'un an mériter son nom !) il avait déclaré réfuter un rapport d'Amnesty International qu'il avouait n'avoir pas lu, puis avait cru bon d'inviter au Maroc cette organisation. La recevant, le 13 février, il avait pensé pouvoir l'amadouer et obtenir le renvoi à plus tard d'un rapport sur la garde à vue dont il savait la sortie imminente. Il n'a pu cependant s'empêcher de dire qu'il gardait un « jardin secret » où étaient enfermés ceux auxquels il ne pardonnerait jamais. Furieux que les responsables d'Amnesty aient décidés de faire sortir leur rapport le 20 février, il a acheté des encarts publicitaires dans les quotidiens français, britaniques, belges, suisses, américains et répondre en des termes d'une maladresse indicible. Plus tard, le 15 mars, il a fait expulser Prudence HODKINS et Joan RAY, venues reprendre contact ; il a recommencé, plus tard encore, avec un journaliste français : Philippe ELIAKIM. En créant le Conseil consultatif des droits de l'homme, peut-être a-t-il espéré pouvoir désarmer toutes les critiques. Mais lors de l'installation du conseil, il a tenu un double langage qui ne peut plus tromper personne. « Nous ne serons vraiment un Etat de droit que le jour où chaque Marocain disposera d'un moyen de défendre ses droits, quel que soit son adversaire » a-t-il déclaré, laissant entendre ainsi que ce n'est pas le cas. Il a même ajouté plus tard « Je vous adjure de m'aider à ce que tous nous parvenions à hisser ce pays au rang des pays civilisés où règne le droit », ce qui fit douter certains de leur entendement. Mais pas pour longtemps. L'affaire pour lui a toujours été claire : « Il faut mettre un terme aux dires des uns et des autres sur les droits de l'homme..., nous sommes excédés; tous les Marocains sont excédés par tous ces propos tenant à faire croire qu'il existe au Maroc des prisonniers pour des raisons politiques... [il faut] laver l'affront qui nous a été fait à cause

de l'indélicatesse de certaines personnes que je m'abstiens de nommer ». Il a pensé pouvoir se dispenser de répondre aux attentes de Michel JOBERT et continuer ainsi à se moquer du monde. Acculé, en fin de compte, il a préféré renoncer à son show médiatique en claquant la porte. Il a perdu cette partie.

Ce n'est pas pour autant notre victoire. Nous aurions préféré une autre issue à cette affaire. Déconfit, Michel JOBERT aurait refusé de se rendre au Maroc. Que n'a-t-il manifesté plus clairement sa désapprobation ! Pourquoi donc n'est-ce pas le gouvernement français qui a mis fin à cette mascarade ? Qu'en la personne du Ministre des Affaires étrangères, il réponde au moins à la question écrite posée par un député ! Puisqu'on se targue, en France, de dire le Droit haut et fort, une position claire eût été préférable à ces petites phrases dites en catimini. Tant pis !

Ce n'est pas pour autant notre victoire. Tant que meurent des hommes au fond de ksour perdus, que, pour garder leur dignité, d'autres entreprennent de folles grèves de la faim, tant qu'on jette en prison des jeunes pour leur solidarité envers la Palestine, qu'on ne reconnaît plus le droit aux prisonniers en fin de peine, qu'on baillonne la presse, qu'on torture les corps, méprise les esprits, nous n'aurons de cesse de lutter pour la dignité. Notre victoire sera celle de la Liberté.

Dans *Le Chemin des ordalies* Abdellif LAABI écrivait :

« Un coup de cafard en pensant à notre merveille de pays qui est fait pour bercer le bonheur des hommes. Cette saignée qui se prolonge, le deuil imposé à la vie. Alors, il faudra bien vaincre la mort lente, libérer les sources, décadenasser le soleil. Notre pays reprendra ses couleurs, recouvrera sa santé, à pleines brassées distribuera le bonheur... »

Alors viendra le temps du Maroc.



Dernière heure

REFROIDISSEMENT DES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES

On constate un sérieux refroidissement des relations franco-marocaines à la suite de la publication du livre de Gilles Perrault.

L'ASDHOM et les CLCRM ont fait parvenir ce texte à M. Roland Dumas, avant son départ pour Rabat le 9 novembre.

Notre amitié pour le peuple marocain est profonde et inaltérable. Plusieurs d'entre nous en ont donné la preuve du temps où il luttait pour son indépendance.

Protester contre les violations des droits de l'homme au Maroc, ce n'est certes pas dénigrer le peuple marocain, c'est au contraire se ranger à ses côtés dans son combat contre l'injustice : et nous savons que sont nombreuses, au Maroc même, les voix qui s'élèvent pour demander le respect des libertés.

Nous ne nions pas l'importance des intérêts économiques et culturels français au Maroc. Nous affirmons simplement qu'il n'est pas possible de tout accepter au nom de ces intérêts. S'il est une leçon que l'histoire récente nous a apprise, c'est que l'aveuglement devant les excès injustifiables perpétue le malheur de ceux qui en sont victimes et déshonore ceux qui s'y prêtent.

Confirmées aujourd'hui par un livre publié à Paris, les offenses à la dignité humaine perpétrées au Maroc sont dénoncées depuis des années par les organisations humanitaires dont l'indépendance ne saurait être mise en doute.

A la veille du voyage que Monsieur Roland Dumas, Ministre des affaires étrangères, doit effectuer à Rabat, nous nous permettons de lui rappeler qu'il va rencontrer un chef d'Etat sept fois condamné par le parlement européen pour violations des droits de l'homme. Si ces violations devaient être occultées au nom d'on ne sait quelle raison d'Etat, ce serait le pour le malheur du Maroc et pour le déshonneur de la France

Sans doute n'est-il pas de notre compétence de discuter l'opportunité du voyage de Monsieur Dumas, mais nous estimons de notre devoir de demander au gouvernement français de prendre solennellement position, comme il l'a déjà fait pour plusieurs pays, sur les violations de droits de l'homme au Maroc.

Association de défense des droits de l'homme au Maroc
Comités de lutte contre la répression au Maroc.

Cette lettre a été co-signée par 50 personnalités et notamment Henri ALLEG, Bernard DARTEVELLE, Bernard LANGLOIS, Luce et Robert RICATTE, André PRENANT, VERCORS, Daniel VOGUET, Maurice NADAUD, Laurent SCHWARTZ, SINE, Lucie et Raymond AUBRAC, Pierre BOURDIEU, Jean CHESNAUX, Jean DRESCH, Jean-Jacques DUPEYROUX,

ETIEMBLE, Hélène JAFFE, Paul KESSLER...

Elle a été transmise à la Présidence de la République et au Ministère des affaires étrangères par une délégation de la Ligue des droits de l'homme, de la section française de l'Association internationale des juristes démocrates, et de la Commission diocésaine justice et paix

Nous nous abstiendrons de commenter la façon dont est téléguidée et orchestrée au Maroc la campagne anti-française. Signalons simplement qu'un véritable remake du "Raket de la mosquée" est en train de se dérouler dans le Royaume : chacun se voit contraint, personnalité en vue, association, simple citoyen,

d'adresser un télégramme de protestation au Président Mitterrand, comme en témoignent la lettre et le document reproduits ci-dessous..

On augure mal du sort de ceux qui ne pourraient y souscrire...

Des Mokkadem (agents d'autorité) distribuent ces télégrammes (cf document page suivante) à tous les patrons de boutiques, d'ateliers, etc. Ces derniers doivent en rapporter une photocopie où apparaît le cachet de la poste, certifiant qu'ils ont bien envoyé le télégramme, et le remettre à l'arrondissement (section locale du ministère de l'intérieur).

La moitié de la population ignore de quoi il s'agit. Beaucoup esquivent, cherchent une dérobade, d'autant plus que l'envoi de ce télégramme coûte cher : 400 dirham, soit les deux tiers du SMIG (un impôt de plus !). Mais la majorité obéit. Il n'y a pas de quoi être fier quand on constate que personne ne s'élève ouvertement contre ces agissements de l'Etat, que personne n'exprime son soutien au Temps des droits de l'homme au Maroc.

Seul réconfort, les gens, lorsqu'ils sont informés du projet annulé du Temps du Maroc et de la campagne actuelle Temps des droits de l'homme au Maroc, expriment des opinions allant de la compréhension à l'indignation contre la peur qui nous enchaîne, en passant par l'admiration et la reconnaissance envers les amis du peuple marocain.

Le Maroc n'est pas de ces pays où l'on peut seulement constater des abus et des violations des droits de l'homme. Le régime a réussi là où ont échoué beaucoup d'autres dictatures. Il est de ces rares vraies dictatures qui ont réussi à briser le peuple, à lui insuffler la peur, à le faire réagir et se comporter de façon à toujours présenter une façade d'unanimité et de soutien envers ses bourreaux.

Il y a tant à faire pour que la liberté et la démocratie prennent leur droits au Maroc. Mais c'est une grande joie de savoir que l'opinion publique internationale en général, et française en particulier, sont averties de la vraie nature du régime marocain.

Après cette victoire du Temps des droits de l'homme au Maroc, pour beaucoup, la France n'aura plus seulement le visage de l'ancien colonisateur ou celui de l'actuelle grande puissance économique et militaire, mais aussi le visage de l'amitié des peuples, chose qui souvent chez nous a été oubliée ou délaissée, au profit des gens au pouvoir qui lui ont toujours donné un autre contenu.

Merci à toutes les organisations qui ont pris l'initiative de la campagne Temps des droits de l'homme au Maroc,

Merci à tous ceux qui ont participé à cette campagne

Merci à l'opinion publique française.

Casablanca, le 3 novembre 1990

بيانات الاستلام Indications de réception		Royaume du Maroc Postes et Télécommunications		الملكة المغربية رقم 698 البريد والمواصلات السلكية والسلكية		بيانات الارسال Indications de transmission	
برقية TELEGRAMME							
Cadre réservé au service		Taxes		الرسوم		رقم السلسلة في القناة Numéro de série sur la voie utilisée	
Taxes principales						مجموعة التحديد Groupe d'Identification	
Taxes accessoires						دليل الاتجاه Indic. de destination	
المجموع Total						دليل النوع Indicateur catégorie	
		Origine		ال مصدر		عدد الكلمات Nbre. de mots	
						التاريخ Date	
						الساعة Heure	
						بيانات المصلحة Mentions de Service	
الشارات الملحقة (1)							
ADRESSE : (Comporte le nom et l'adresse du destinataire) العنوان : (يتضمن اسم و عنوان المرسل اليه)							
DESTINATION _____ الاتجاه _____							
TEXTE _____ PRESIDENT REPUBLIQUE FRANCAISE INDIGNONS FERMEMENT PROPAGANDE HOSTILE A NOS INSTITUTIONS STOP SOMMES FIEREMENT ATTACHEES A NOTRE ROI HASSAN II STOP ET FIN							
PRIERE D'ECRIRE TRES LISIBLEMENT LE TELEGRAMME							
TOUTE LAUREL TOUJOURS							
SIGNATURE de l'Expéditeur _____ توقيع المرسل :							
Nom et adresse de l'Expéditeur (2) _____ اسم و عنوان المرسل (2)							
Voir au verso							

=La répression vécue

UN BAGNE À PORTÉE DE VUE.

Dans notre n° 101 d'août-septembre 1989, nous avions fait état de l'existence de lieux de détention dans les sites touristiques de Todrha et du Dadès. Ils contiennent, au secret, des civils sahraouis enlevés en 1976 parce que des membres de leur famille avaient rejoint le Front Polisario.

Le livre de Gilles Perrault fait état du lieu désormais identifié précisément, où meurent à petit feu ceux qui restent encore (p. 292) A Kalaa M'gouna, un seul hôtel 4 étoiles, *les roses du Dades*, accueille les touristes.

" La terrasse de l'hôtel est orientée au sud. L'œil du voyageur ne s'attarde guère sur l'étroite vallée où

serpente la route de Ouarzazate à Rachidia, bordée par les boutiques et les échoppes de la bourgade. De l'autre côté de la vallée, juste face à l'hôtel, à la même hauteur, un bordj gris rose avec sa double enceinte et ses quatre tours d'angle. Détachée du bord, mais à proximité immédiate, comme un avant-poste, une construction de même couleur surmontée par une insolite antenne de télécommunication rouge et blanche. Les gens du pays vous conseillent de ne pas approcher car les sentinelles tirent»

Les comités possèdent une photo de la Kechla de Kaala M'gouna, mais nos conditions d'impression ne nous ont pas permis une reproduction valable. Ce cliché a été remis à Amnesty International.

UN COMMUNIQUÉ DE KÉNITRA

Plusieurs luttes sont actuellement menées dans les prisons du Maroc pour défendre la dignité des prisonniers et leurs droits élémentaires et inaliénables. C'est ainsi que notre camarade Lakdour Lhabib de la prison civile de Safi est en grève illimitée de la faim depuis le 31 août 1990 après la détérioration de son état de santé : mélancolie chronique, maladie gastrique, rhumatismes et difficultés de respiration, et ce, à la suite de la grève illimitée de la faim de l'été 1984 au cours de laquelle les camarades Belhouari Mustapha et Douraidi Boubker sont tombés en martyrs et qui a laissé le reste des grévistes avec de graves séquelles, elles-mêmes conséquence du manque de soins adéquats : les médicaments prescrits par exemple, étant des calmants, maintenaient les camarades dans un état de somnolence constant et conduisait à l'apparition de nouvelles maladies. De même, la poursuite de la grève de la faim des camarades Aharat Hassan et Jouhari Nourredine depuis plus de cinq années consécutives, dans des conditions inhumaines — attachés en permanence à leurs lits et alimentés de force par sonde gastrique — témoigne de l'atrocité du crime perpétré contre eux.

A la prison civile de Meknès, le prisonnier politique Laksassi Mahmoud qui subit, à l'instar des autres prisonniers politiques de cette prison la répression et les agressions, mène une grève ouverte de la faim depuis le 7 septembre 1990 pour demander la satisfaction de ses revendications légitimes.

Quant à la prison civile de Kénitra, un groupe de prisonniers des événements du 20 juin 1981 a entamé une grève de la faim d'une semaine à partir du 17 septembre 1990, renouvelable, et ce, pour défendre leur dignité et améliorer leurs conditions de détention.

Nous, prisonniers politiques de la prison centrale de Kénitra sous-signés, tout en condamnant l'intransigeance des responsables, leur refus de satisfaire les revendications élémentaires et leur dédain irresponsable pour la vie des détenus, demandons que cessent ces traitements inhumains qui conduisent à la mort lente, que les revendications des détenus soient satisfaites et respectées leurs droits et dignité.

Suivent 14 signatures.

La répression au quotidien

La répression est-elle depuis longtemps aussi quotidienne, aussi généralisée qu'elle y paraît actuellement ?

Toujours est-il qu'elle est plus vivement mise en relief par certains organes de la presse marocaine. Comme la vigilance du pouvoir vis-à-vis de cette dernière ne s'émousse pas — tant s'en faut —, on serait conduit à conclure à une recrudescence.

Le journal *ITTIHAD ICHTIRAKI* du 11/10/90 faisait une recension des informations publiées par lui-même ainsi que par *AL ALAM* et *ANOUAL* dénombre pour le seul mois de septembre 277 atteintes au droits de l'homme au Maroc, parmi lesquelles on compte 55 cas de torture dont certaines ont conduit à la mort et 46 arrestations arbitraires. Au mois de juillet, ce journal avait relevé 173 cas de violation des droits de l'homme et 169 en août. Les responsables que le journal dénonce sont les autorités chargées — en principe de la sécurité des citoyens —, c'est-à-dire les caïds, les gendarmes, les pachas...

Justement parce qu'elle est quotidienne cette forme de répression est très difficile à cerner. A la longue elle aboutit à des chiffres impressionnantes. Rappelons ceux que nous avions donnés dans le dernier numéro, issus des rapports d'Amnesty International et du Département d'Etat américain : 12 morts en détention préventive en 1988 et 16 en 1989.

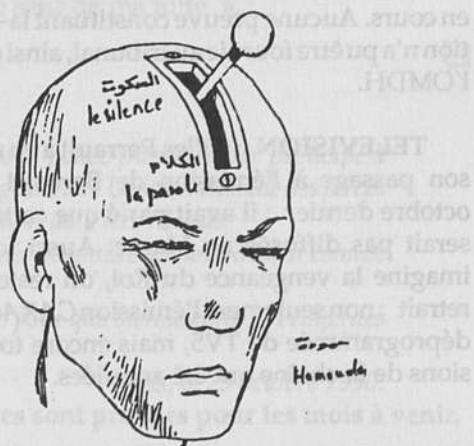
Un autre fait significatif de cette répression permanente a paru dans le journal *TARIK*.

En septembre 1990, Najib KANDANI, professeur de physique à la Faculté des sciences de Marrakech, a été condamné à 3 ans de prison pour insulte au roi et sa femme à un an avec sursis. En effet, quelque temps auparavant, une altercation les avait opposés avec un policier à l'hôtel Safir de Safi.

A cette répression quotidienne répond de plus en plus une dénonciation courageuse : le même journal a publié le 11/10/90 les caricatures quillustrent cette rubrique.

Dans les éditoriaux d'*AL ALAM* et d'*ITTIHAD ICHTIRAKI* les critiques sur la constitution se font de plus en plus ouvertement.

Mais le pouvoir veille. Le directeur d'*ITTIHAD ICHTIRAKI* vient d'être inculpé (voir ci dessous).



UN PRISONNIER PARMI TANT D'AUTRES POUR AVOIR DEFENDU L'INTIFADA



L'Intifada aura décidément fait de nombreuses victimes au Maroc. Le témoignage de Mustapha MERIZAK, arrêté au cours de manifestations ayant eu lieu à Fès en 1988 en est une preuve. Deux ans après, les faits se reproduisent. En effet, la manifestation qui vient d'être organisée par la CDT à la mémoire des morts de Palestine a été très violemment interrompue par les forces de l'ordre.

Voici le témoignage que nous avons reçu de Mustapha MERIZAK.

Né à Al Rhafsaï, Province de Taounat en 1962

Etudiant en 4 ème année de science économique à la faculté de Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès.

Date d'arrestation : Le 13 février 1989, après la grande manifestation faite le 20 janvier à l'université de Fès à l'occasion de la première année de l'Intifada.

Dans cette manifestation, K. ZOUBIDA et M. AJRAOUI ont été tués par balle...

J'ai passé, avec mes 4 camarades, 75 jours au Derb Moulay chérif à Casablanca, les yeux bandés pendant tout ce délai, ayant interdiction de communiquer et à affronter différentes formes de tortures (chiffons, avions, falaqa...). Le dernier jour, j'ai signé un procès verbal toujours les yeux bandés. Revenant au commissariat de Fès, après trois jours (au Dokkarat) j'ai été présenté (avec mes camarades) devant un juge d'instruction.

Ce jour même, j'ai fait le premier pas à la prison civile Ain Khadouss de Fès. n° d'écrou 37664

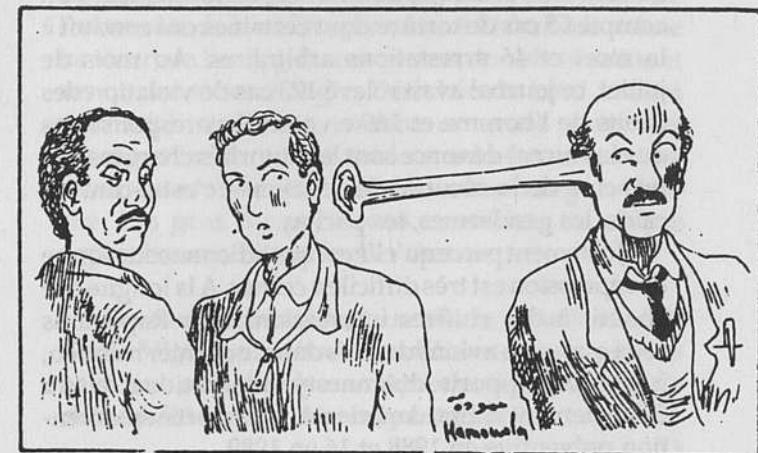
Ils ont falsifié ma date d'arrestation, au lieu de 13/2/88, ils ont inscrit dans le procès verbal la date du 24 avril. Le 24/7/89, la cour d'appel de Fès a distribué 30 ans sur 5 condamnés. J'ai eu quant à moi 5 ans de prison...

Nous vivons dans des conditions "moyennes". Nous sommes traités comme des étudiants... et non comme des détenus politiques. Nous poursuivons nos études. Ma famille habite à 120 km loin de Fès. Je n'ai pas de père. Je suis étudiant basiste progressiste (mon idéologie est le marxisme léninisme).

ATTEINTE À LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION.

PRESSE : le Directeur du journal de l'USFP (ITIHAD ICHTIRAKI) vient d'être inculpé pour diffamation envers les cours et les tribunaux. Le procès est en cours. Aucune preuve constituant la-dite diffamation n'a pu être fournie au tribunal, ainsi que l'indique l'OMDH.

TELEVISION : Gilles Perrault a eu raison lors de son passage à l'émission de Bernard Rapp, le 19 octobre dernier : il avait parié que cette dernière ne serait pas diffusée au Maroc. Aussi forte que l'on imagine la vengeance du Roi, on reste toujours en retrait : non seulement l'émission CARACTERES a été déprogrammée de TV5, mais encore toute les émissions de la chaîne ont été annulées.



TEMPS DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC ET 25^e ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DE BEN BARKA

Le portrait ci-dessous est tiré du Maroc de V. Monteil, édition de 1962. Il a disparu des éditions ultérieures...

Si le *Temps du Maroc* a été annulé, le *Temps des droits de l'homme au Maroc* reste toujours d'actualité.

Le comité d'initiative, regroupant l'ASDOHM, l'APADAM, les CLCRM, l'AMF, l'ATMF, l'UNEM (coordination des commissions de Paris) et la LDH est bien décidée à poursuivre sa mobilisation afin d'informer, de dénoncer le non-respect des droits de l'homme au Maroc.

A 18H30, le 29 octobre, à l'appel de ce Comité d'initiative a eu lieu devant la brasserie LIP, un rassemblement à l'occasion de l'anniversaire de la disparition de BEN BARKA. Plus de deux cents personnes sont venues à l'endroit même où, il y a 25 ans, il avait été capturé. Une heure avant s'était tenue une conférence de presse au cours de laquelle Béchir, le fils du leader marocain, avait fait état de toutes les difficultés rencontrées par la famille pour mettre au grand jour la vérité, tandis que Léo Matarasso, avocat de la famille, faisait à son tour l'historique de l'affaire et rappelait le déroulement du procès. Bertrand Main, secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme, remplaçant M^e Jouffa, avait, pour finir, présenté ce que le Comité d'initiative prévoyait comme déroulement pour le *Temps des droits de l'homme au Maroc*. Par

exemple, une mission est en cours de préparation et sera envoyée prochainement au Maroc. Le 3 mars, Fête du Trône, paraîtra un *Livre noir sur les violations des droits de l'homme au Maroc*.

Parmi les personnalités présentes devant la brasserie on a pu remarquer le Pr. Jean Dresch, l'Amiral Sanguinetti, Alain Krivine, Abdellatif Laâbi, Gilles Perrault, André Prenant, François Gèze, Marie-Christine Aulas, député européen.

Etaient, bien entendu présents de nombreux militants des cinq associations du Comité d'initiative, mais également du P.C. de la LCR, de la FEN, de la FASPA.

Sous un crachin froid, perché en équilibre sur une balustrade, soutenu par des mains amies, Béchir Ben Barka a prononcé un discours court et émouvant avant la dispersion de la manifestation. Après avoir remercié tous les participants au nom du Comité d'initiative, « vous êtes là, a-t-il dit,

pour commémorer, pour dénoncer et pour réclamer que la vérité soit faite ». Il s'est adressé solennellement au gouvernement français afin que les secrets d'Etat soient maintenant levés. « C'est désormais, a-t-il conclu, le sens de ma lutte ».

Le texte suivant a été diffusé

Ici, devant la brasserie LIPP, il y a vingt-cinq ans, des services de la police française ont participé à l'enlèvement par les autorités marocaines de MEHDI BEN BARKA, dirigeant de l'Union nationale des forces populaires, militant international de la décolonisation et de l'émancipation du Tiers Monde.

Aujourd'hui au Maroc, il y a vingt-cinq ans, des centaines, civils et militaires, hommes, femmes et enfants à subir comme lui la disparition forcée.

Nous vous appellons à diffuser cette information et à lutter avec nous pour que vienne enfin le Temps des droits de l'homme au Maroc.

Paris, le 29 octobre 1990.

Après cette manifestation d'autres initiatives sont prévues pour les mois à venir.

C'EST LA HUITIÈME !

C'est la huitième fois que le Maroc est condamné au Parlement européen. Chacune des résolutions précédentes a mis l'accent sur un manquement au respect des droits de l'homme. Elles ont été votées aux dates suivantes :

14 mai 1987, 29 octobre 1987, 11 février 1988, 15 décembre 1988, 12 octobre 1989, 14 décembre 1989, 5 avril 1990

La dernière en date a été votée le 10 octobre. Elle

porte sur les 200 prisonniers de guerre marocains libérés par le Front Polisario le 10 mai 1990 que le gouvernement marocain n'accepte pas de d'accueillir. En août 1989 les Comités de lutte contre la répression au Maroc avaient écrit au familles pour les informer qu'il ne tenait qu'au gouvernement qu'elles ne puissent revoir leurs parents partis au front (Bulletin n° 101, p. 14). La résolution sur le Sahara occidental a été adoptée en ces termes :

Le Parlement européen

- A. Vu sa résolution du 15 mars 1989 sur la situation au Sahara occidental,
- B. vu sa résolution du 15 février 1990 sur le non-respect des droits de l'homme au Sahara Occidental ainsi que les précédents avis sur la situation des droits de l'homme au Maroc,
- C. vu la décision du mouvement d'indépendance sahraoui, le Front Polisario, du 10 mai 1990, de libérer unilatéralement et sans préalable 200 prisonniers de guerre marocains,
- D. Considérant que le gouvernement marocain refuse toujours que ces 200 soldats marocains reviennent dans leur pays et retrouvent leur famille,
- E. Considérant que le comité international de la Croix rouge s'est en vain efforcé de rapatrier ces 200 soldats,
- F. considérant que ces soldats marocains ont, pour certains, passé plus de 10 ans en captivité,
- G. considérant que la situation de ces personnes libérées et de leurs familles est moralement difficile,
- H. considérant que tout gouvernement a une responsabilité juridique et morale inaliénable à l'égard des soldats relevant de son commandement,
- I. considérant que le retour des prisonniers de guerre dans un climat de détente et de confiance peut contribuer à l'organisation prévue et inéluctable d'un référendum libre et authentique au Sahara occidental;
- J. considérant que le Maroc a refusé le statut de prisonniers de guerre à ses ressortissants capturés par l'armée sahraoui au cours des combats et n'est disposé à donner aucune information sur le lieu de leur détention et les conditions de leur captivité;
- 1. demande au gouvernement marocain d'autoriser sans délai le retour au Maroc des 200 prisonniers de guerre libérés et de respecter et de garantir, après leur rapatriement, leur liberté et leurs droits ;
- 2. demande au gouvernement marocain de traiter selon les normes du droit international les prisonniers de guerre sahraouis qu'il détient et de donner en particulier au Comité international de la Croix Rouge l'autorisation de visiter ces prisonniers ;
- 3. salue le geste humanitaire fait par les Sahraouis de libérer 200 prisonniers de guerre marocains et invite les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario, à contribuer par la libération sans condition préalable d'autres prisonniers de guerre à l'instauration d'un climat de confiance et à un règlement pacifique du conflit ;
- 4. charge son président de remettre la présente résolution à la Commission, au conseil, aux gouvernements des Etats membres, au Maroc, au Front Polisario, aux secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA ainsi qu'au Comité international de la Croix Rouge.

QUESTION ECRITE A ROLAND DUMAS.

Marcelin BERTHELOT, député de la deuxième circonscription de la Seine-Saint-Denis, a adressé au

Ministère des affaires étrangères, le 17/10/90, la question suivante.

Monsieur Marcelin BERTHELOT attire l'attention de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Maroc. Sept fois condamné au niveau européen, dénoncé par Amnesty International et tout récemment par Gilles PERRAULT, dans un excellent ouvrage, le régime marocain semble bénéficier dans notre pays d'une certaine mansuétude, notamment de la part des médias, y compris les chaînes du service public comme l'Heure de vérité consacrée à Hassan II l'a montré il y a quelques mois.

Alors que depuis quelques années la diplomatie française s'est-à juste titre beaucoup manifestée sur le terrain des droits de l'homme, il serait surprenant que les informations émanant de sources diverses mais concordantes, concernant les emprisonnements, tortures et disparitions au Maroc, ne soient pas prises en compte.

La répression sous le regard du monde

Le fait que le gouvernement marocain soit extrêmement bienveillant envers les grosses entreprises françaises et que, par ailleurs, le roi Hassan II s'aligne quasi systématiquement sur les positions occidentales en politique extérieure, ne saurait être des raisons défendables pour abandonner à leur sort les prisonniers politiques d'un pays avec lequel nous sommes si proche, tant du point de vue géographique qu'historique.

Dans ce contexte, Marcelin BERTHELOT demande à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, quelles initiatives diplomatiques d'envergure, la France entend prendre pour contribuer à la libération des prisonniers politiques marocains.

MAROC VÉRITÉS SUR RADIO LIBERTAIRE

Une émission proposée par les CLCRM sur Radio Libertaire 89.4 est mise en place depuis octobre, le lundi, une fois sur deux, de 12H30 à 13H30.

La première émission du 1er octobre a été consacrée aux droits de l'homme au Maroc (information sur la répression, mobilisation du Temps des droits de l'homme au Maroc). La seconde aux grévistes de la faim avec le Dr Hélène JAFFE de l'AVRE et Mohammed MOUNFIK, celle du 29 octobre en hommage à Ben Barka a réuni Béchir Ben Barka et Maître Buttin.

L'émission du 12 novembre évoquera les disparus civils et militaires et l'APADAM y sera invitée.

Les thèmes retenus pour les prochaines émissions sont les suivants : les Universités, la santé, la culture

bâillonée, les associations de défense des droits de l'homme au Maroc, les femmes dans la société marocaine.

Essayez d'écouter l'émission ou de la faire enregistrer. Donnez nous vos réactions, vos suggestions, votre participation peut-être...

Emission sur la réalité cachée du Maroc, cet espace de libre parole entend dénoncer la misère d'un peuple étouffé, la souffrance d'hommes et de femmes torturés ou privés des leurs, disparus dans les oubliettes du royaume. Emission mémoire, émission d'espoir pour qu'un jour le Maroc connaisse aussi son temps des droits de l'homme.

□

Revue de presse

De nombreux journaux ont immédiatement couvert la sortie du livre de Gilles Perrault. Il nous faudrait plusieurs pages supplémentaires pour obtenir un "Argus" exhaustif. Relevons, pour mémoire, certaines recensions ou "bonne feuilles", ou interviews de Gilles Perrault parues à cette occasion dans :

- Journal du Dimanche* (4 Novembre)
Témoignage chrétien (6 octobre)
Rouge (20 septembre)
Nouvel Afrique Asie (septembre)
L'Evénement du Jeudi (6-12 septembre)
L'Autre Journal (4 septembre)
l'Humanité (14 septembre)
Libération (13 septembre)
Le Canard enchaîné (19 septembre)
L'Express, VSD, Le nouvel Observateur
Le Monde (21 septembre, 3 novembre, 5 novembre...)

Pour le peuple

par Gilles Perrault

Le Monde
Sav.

1987, 29 octobre 1987, 11 février 1988, 15
septembre 1988, 12 octobre 1988, 14 décembre 1988

Gilles Perrault dénonce les violations
des droits de l'homme au Maroc

HASSAN ROI SERVITEUR

Les livres



A Kalaa M'gouna, au Maroc, « Touristes fortunés et journalistes invités séjournent dans l'unique hôtel de la petite ville, les roses du Dadès. C'est un agréable quatre-étoiles, serti dans les buissons de roses, renommé pour la qualité de son service (...). De l'autre côté de la vallée, juste en face de l'hôtel, à la même hauteur, un bordj gris-rose avec sa double enceinte et ses quatre tours d'angle (...) Les gens vous conseillent de ne pas approcher, car les sentinelles tirent. Ce 4 juillet 1990, dans l'enceinte du bordj de Kalaa M'gouna, les Sahraouis survivants attendent que la mort viennent les prendre ». Cet extrait du livre de Gilles Perrault* « *Notre ami le roi* » décrit le sort qui attend des Sahraouis de tout âge enlevés par les autorités marocaines et détenus illégalement jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Ce peuple n'a pas l'exclusive des violations des droits de l'homme commises au Maroc. Celles-ci ne rencontrent que peu d'échos dans la presse française et « occidentale ». Tout semble se passer comme à Kalla M'gouna. Journalistes, politiciens, hommes d'affaires étrangers sont reçus avec faste. Les Marocains qui protestent, eux, connaissent la prison et souvent la mort. Le grand mérite du livre de Gilles Perrault est de dénoncer cette imposture. D'enquêter sur les presque trente ans de pouvoir de Hassan II, qui de l'affaire Ben Barka aux enfants d'Oufkir, des Sahraouis aux émeutiers de la faim en 1984, tient son pays par la répression et « fait s'asseoir côté à côté, sur le plateau de la mémorable Heure de vérité du 17 septembre 1989, le plébiscite de gauche Charles Hernu et le plébiscite de droite Charles Pasqua, flan-

que de cinq autres ministres français, dont deux en exercice (...). »

Gilles Perrault retrace, pour comprendre, l'histoire du Maroc et de sa résistance face au colonialisme qui s'illustra particulièrement lors de la guerre du Rif. Il donne à voir ce qu'a fait Hassan II de son pays : une vitrine démocratique, « mais à l'intérieur de la boutique se concoctaient fraudes électorales et opérations de police pour empêcher que la réalité du pouvoir n'échappât au roi ».

L'auteur ajoute : « *Notre ami le roi*. Ils le répètent tous : ministres de droite et de gauche, écrivains éminents, journalistes, hommes d'affaires. » Car l'ouvrage montre combien l'amitié dont la France lui fait preuve est due aux profits que tire le patronat de l'exploitation des Marocains ; au traitement « royal » qu'il réserve à quelques journalistes ; au rôle qu'il joue sur la scène internationale contre les luttes de libération des peuples, particulièrement avec sa poignée de main échangée avec le premier ministre israélien Shimon Peres. Ce livre de Gilles Perrault est une enquête approfondie où les simples faits deviennent réquisitoires, où le régime de Hassan II est dévoilé pour ce qu'il est : l'asservissement et la misère pour un peuple fier qui avait conquis de haute lutte son indépendance.

Bruno Peuchamiel

« *Notre ami le roi* », de Gilles Perrault. Editions Gallimard. 367 pages. 110 francs.

(*) Gilles Perrault, écrivain et journaliste, l'un des responsables de « Ça suffit comme ça », participera à plusieurs débats à la Fête de l'Humanité.

L'HUMANITÉ/VENDREDI 14 SEPTEMBRE 1990 - 7

part ailleurs. Aucun démenti n'a été apporté – et pour cause – aux faits que je dénonce.

Mon livre n'est pas « contre le Maroc », comme le pouvoir hassanien tente misérablement de le faire accroire. Il est pour le peuple marocain. Les innombrables témoignages que je reçois tous les jours de citoyens marocains prouvent si besoin était que mon propos a été compris au Maroc comme en France.

Aucune mesure d'intimidation, de quelque nature qu'elle soit, ne me réduira au silence. Avec tous les Français qui aiment et admirent le Maroc, je continuerai, en solidarité fraternelle avec le peuple marocain, à agir pour la liberté et la dignité humaines.

► **Gilles Perrault, écrivain, est l'auteur de *Notre ami le roi*, (Gallimard, 1990).**

Actions

Rouge 20 septembre 1990

"NOTRE AMI LE ROI"

Voyage au jardin des supplices

Personne ne pourra plus dire : « Je ne savais pas. » Le livre de Gilles Perrault est un solide pavé dans le miroir de la bonne conscience démocratique. Il nous introduit dans un hallucinant jardin des supplices, qui est tout simplement celui du voisin, familier, à peine séparé de nous par un mur mitoyen, quelques brasses de mer, celui de *Notre Ami le Roi*...

Assassinats maquillés, disparitions massives, exécutions expéditives, procès truqués, tortures méthodiques, enfants martyrs, enlèvements au sérail : toute la panoplie de cruauté appartient au royaume de ce monde. Sans empêcher le tortionnaire en chef d'être ménagé, respecté, reçu et montré. Sans que les vigiles professionnels des droits de l'homme ne s'en émeuvent le moins du monde...

Ah ! s'il est roumain, panaméen ou persan ! Seulement voilà, le roi est à bien des égards « notre créature ». Et doublément. Par l'héritage d'une colonisation, école de corruption et de bon plaisir, où l'arbitraire se moule sur l'arbitraire. Et par les péripéties d'une décolonisation inachevée, étranglée dans les compromis, les services échangés et les complicités silencieuses. Inusable indulgence du créateur envers sa créature.

Le scandale absolu

Gilles Perrault collecte et rapproche des épisodes, des informations, des faits, connus par bribes et fragments. L'assassinat de Ben Barka, le putsch avorté de Skhirat, les grands procès publics, la liquidation d'Oufkir et de Dlimi, la répression des émeutes populaires de Casablanca, la réclusion des enfants d'Oufkir, le lourd martyre des prisonniers politiques... tout cela est connu, a été commenté soit dans la grande presse, soit dans des bulletins confidentiels de solidarité.

Ce qui surprend, c'est que, jusqu'à ce livre, les pièces du dossier n'aient pas été assemblées, que le filet protecteur des amitiés chérément tressé ait protégé, pardé les changements de majorité en France, ce ainsi pourtant bien au-dessous de tout soupçon.

Avec conviction, avec passion, avec clarté, ce livre est en effet la parole des emmurés, la mémoire des disparus, le témoignage qu'aucune cour n'entendra jamais, le réquisitoire que le coupable n'aurait jamais voulu entendre. Selim Nassih lui a reproché ses simplifications¹. Le régime d'Hassan ne se réduirait pas à la terreur. Même celui de Staline dans les années trente ne s'y réduisait pas. C'est toujours plus compliqué... En revanche, il est des moments où un régime se révèle et se dévoile dans sa mécanique répressive. Il existe des études sur la politique étrangère marocaine, sur la question agraire, sur le rapport de la monarchie à l'islam. Il n'existe pas de livre qui dise sans détour, dans son éclatante simplicité, le scan-

dale absolu. Qui aille au cœur de l'ignominie.

Qui renvoie au colonisateur sa propre image.

Hassan II parle avec une trouble délectation de « *drame shakespeareen* ». Ses principaux acteurs sont les produits d'une indépendance confisquée et avortée.

Oufkir, officier baroudeur de l'armée française, honorable correspondant des services secrets, qui changea d'uniforme en changeant de maître, pour poursuivre sans états d'âme son sale métier de chien de garde et d'aide de camp. Ben Barka, fougueux militaire anti-impérialiste, marxiste, englué dans les mirages du compromis avec le trône, au point de mettre activement la main à la liquidation des irréductibles de la Résistance, de croire jusqu'au bout à la possibilité de nouveaux accommodements, et de mourir pour n'avoir point compris que le pouvoir d'un autocrate ne se partage pas².

Le roi en personne, produit du terrible métissage entre un despote séculaire frustré et l'habileté manœuvrière de l'humilié, monstre à double face, capable d'offrir à ses interlocuteurs le reflet de leur propre culture, tout en exerçant à loisir ses vices privés dans un pays sur lequel il exerce un droit de propriété absolu. Il est celui qui, dans une région de régimes militaires et de partis uniques, sait habiller l'absolutisme d'un semblant de légitimité électorale frauduleuse ; qui sait organiser des simulacres de procès avant d'escamoter les accusés, une fois éteints les feux de la rampe ; qui sait se faire reconnaître comme un modéré responsable en recevant Shimon Péres ; qui sait apparaître comme un « bon Arabe » civilisé, un anti-Saddam, en envoyant ses troupes dans le Golfe aux côtés de l'armada occidentale.

Un virtuose du louvoiement et de la duplicité. Qui sait aussi jouir ouvertement de son propre cynisme : « Je vous le dis le plus franchement, le plus cyniquement possible : je ne regrette pas la disparition de Ben Barka. C'était un agitateur notoire à l'échelon international³. »

« Un peu plus que les rats... »

La terreur est bien l'heure de vérité de ce régime corrompu. Les sept degrés de la souffrance appliqués dans les salles de torture de Dar el-Mokri en mesurent l'immoralité. Le sort des militaires ensevelis depuis seize ans dans les cellules du bagné de Tazmamart en est le fleuron. Les suppliciés ont des mots qui naissent seulement de l'expérience limite où



Gilles Perrault

s'arrête l'humain et où commence la bête. Ils deviennent des « anti-hommes », « un peu plus que les rats, un peu moins que les hommes. (...) Une mort horrible que nous ingurgitons goutte à goutte. Depuis notre entrée dans un trou noir, nous ne sommes pas sortis un seul jour au soleil. (...) Les murs de Tazmamart cachent le plus horrible secret que connaît l'humanité. (...) Quant aux camarades qui restent, il y a ceux qui sont allongés continuellement et ceux qui se déplacent à quatre pattes. (...) Ceux qui restent frisent la folie. (...) Si vous gardez le silence, c'est comme si vous nous livriez à la fosse commune de Tazmamart⁴. »

Par comparaison avec ceux de Tazmamart, les prisonniers politiques de Kenitra, malgré les brimades, les sévices, les libérations soumises à l'infrière roulette du bon plaisir royal, semblent bénéficier d'une généreuse bienveillance. Pourtant, depuis la libération de Nelson Mandela, Abraham Serfaty est devenu le plus vieux prisonnier politique du continent africain.

gâchis, comme si les explosions populaires, les oppositions politiques, les putschs erratiques d'officiers sans idéologie ni projet, les embryons d'avant-garde révolutionnaire étaient les pièces désarticulées d'un puzzle mal taillé, à partir d'une Indépendance tronquée.

Les raisons de cette impasse néo-coloniale, dont *Notre Ami le Roi* constitue l'emblème et le couronnement, débordent le cadre du livre. Elles affleurent par intermittence. Elles résident aussi bien dans les choix des gouvernements français (la politique coloniale répressive du Front populaire comme des gouvernements de la Libération), dans l'attitude si peu internationaliste du mouvement ouvrier (Parti communiste en tête), dans le développement inégal de la lutte de libération au Maghreb et la trajectoire de la révolution algérienne.

Le comble du bonheur...

La réalité de *Notre Ami le Roi* dépasse l'imagination des fabricants de fictions. Le livre refermé, le sérail garde nombre de ses mystères. Mais le voile est levé sur une Majesté crapuleuse qui, décidément, jouit d'une tenace bâraka.

En 1972, lors d'une conférence de presse, agacé par la question d'un journaliste, Hassan II répliquait : « Je n'ai pas l'habitude de subir des interrogatoires. » Il ajoutait : « Mon casier judiciaire est d'ailleurs vierge⁵. » Mot singulier dans une bouche royale, commente Perrault.

Après lecture de son livre, le casier moral et politique est rempli à ras bord. Dans une interview récente, Sa Majesté disait encore : « Le comble du bonheur, pour moi, c'est de pouvoir tous les matins me regarder dans la glace quand je me rase et de ne pas me traiter, un matin, de "salaud". Voilà le comble du bonheur⁶. » Sa Majesté est donc comblée.

Autant que sur son idée du bonheur, *Notre Ami le Roi* nous interroge sur l'idée de l'amitié, si fidèle, si persévérente, si résistante au fumet des scandales et aux plaintes des torturés, de nos gouvernements. Il faut bien, pour passer outre, avoir en commun, ou d'inavouables vices ou d'indécibles secrets.

Daniel Bensaid

- * Gilles Perrault, *Notre Ami le Roi*, Gallimard, collection Au vif du sujet.
- 1. *Libération*, 13 septembre 1990.
- 2. Gilles Perrault, *Ibid.*, p. 108.
- 3. Interview à l'AFP, août 1972, citée p. 168.
- 4. Id., *Ibid.*, p. 218.
- 5. Id., *Ibid.*, p. 167.
- 6. *Point de vue, Images du monde*, 6 octobre 1989, cité p. 276.

La Face Cachée D'un Roi Au-Dessus De Tout Soupçon

V.S.D. Sept 90

Hassan II aime l'Occident. Et l'Occident le lui rend bien. Mais qui connaît le Maroc des complots, des prisonniers et des tortures ? Gilles Perrault a mené une longue investigation. Son livre « *Notre ami le roi* » (Gallimard) risque de déplaire autant à Rabat qu'à Paris...

« LES FAITS QUE
JE RAPPORTE SONT
IRREFUTABLES »

HAZZAN II
TRENTE
ANS DE
POUVOIR
ABSOLU

Obéissance et
soumission : telles son
les règles non écrites
du royaume chrétien.
Le monarque règne,
impérial. Il est
craint et courtisé.

« IL Y A UNE
VOLONTÉ TACITE
DE SILENCE »

Et personne pour critiquer ?
Si, quand même. Une femme a pris
position courageusement à plusieurs
reprises.
C'est Danielle Mitterrand. Mais le roi
s'en est plaint au chef de l'Etat.

Propos recueillis par
Philippe Labi

**SES AMIS
D'HIER SONT
DEVENUS
SES
ENNEMIS**

« TOUT LE MONDE
VA À LA MAMOUNIA »

« ON NE RETROUVERA
JAMAIS LE CORPS
DE BEN BARKA »

Le roi du Maroc ne veut plus faire la fête à Paris

La crainte de manifs en faveur des droits de l'homme et un bouquin sacrilège lui font annuler six mois de festivités.

Un livre assassin...

Canard enchaîné
19.09.90

AGADIR, Fez, Rabat, les plages de sable fin, les mosquées, les palais, embarquement immédiat porte numéro... Soudain, l'image touristique de rêve se brouille. C'est un circuit d'épouvante et d'horreur que propose le dernier livre de Gilles Perrault, « *Notre ami le roi* » (1). Fruit d'une minutieuse enquête, cet ouvrage risque de devenir une vilaine pierre dans le jardin des relations franco-marocaines. On murmure déjà que sa parution n'est pas étrangère à la décision d'Hassan II d'annuler complètement les manifestations du « Temps du Maroc ».

Passionnant d'un bout à l'autre, cet ouvrage est une sorte de guide des complots, des trahisons, des assassinats, sans oublier les caves, les cachots et les charniers du Maroc ensoleillé.

Encensé par une large part de la presse française, célébré par les hommes politiques, de gauche comme de droite, Hassan II peut se vanter d'une réussite unique. « Il n'a certes pas inventé le pouvoir absolu, écrit Perrault. Son génie aura été de l'habiller des oripeaux propres à

tromper ceux des étrangers qui ne demandent qu'à l'être. »

Il faut d'ailleurs une obstination sans faille pour être « trompé » et ne pas voir ce que cachent les apparences. Oufkir, le fidèle entre les fidèles, l'assassin de Ben Barka et le massacreur de manifestants, paie de sa vie sa trahison. Dlimi, meurtrier d'Oufkir et son successeur, sera à son tour torturé et massacré quelques années plus tard. Et ainsi de suite.

Le récit se fait cauchemar quand il retrace les souffrances des opposants, torturés des mois durant, condamnés dans des simulacres de procès et parfois acculés au reniement, ou à la mort lente. Qui se souvient que la libération de Nelson Mandela a élevé un prisonnier marocain, Abraham Serfaty, au rang peu enviable de plus ancien détenu politique africain ? Il en est à dix-sept années de prison.

Il y a pire. Guide impitoyable, retournant sans cesse le décor enchanté, Perrault explore les limites extrêmes de la sauvagerie. Aujourd'hui, à trois heures d'avion de Paris, au pénitencier de Tazz

mamart, des prisonniers meurent sans avoir vu la lumière depuis plus de quinze ans. « Un peu plus que les rats, un peu moins que les hommes » : un de ces emmurés vivants décrit ainsi sa condition.

Certains sont là pour avoir fait le plein d'un avion, dont ils ignoraient qu'il partait, sur l'ordre d'Oufkir, pour tenter d'abattre le Boeing royal. Qu'importe ? La satisfaction de la vengeance du souverain ne s'embarrasse pas de ces détails. Comme elle ignore que l'épouse et les enfants de son ancien complice, Oufkir, ne sont en rien responsables de sa trahison. Ils sont détenus sans aucun motif depuis dix-huit ans, car tel est le bon plaisir royal. Le bon plaisir d'un ami de la France, d'un hôte raffiné qui sait recevoir fastueusement journalistes et hommes politiques. Cette fois, l'envers du décor est sous leurs yeux. Ils ne pourront plus dire qu'ils ignoraient.

L.-M. H.

(1) « *Notre ami le roi* », par Gilles Perrault. Gallimard.

Hassan II en son jardin secret

Autoritaire, tortionnaire, corrompu : le portrait du roi du Maroc que brosse Gilles Perrault est, évidemment, au vitriol. Mais aussi un peu simpliste.

En écrivant *Notre ami le roi*, Gilles Perrault ne se doutait pas que son livre sortirait à un aussi mauvais moment. Dans la crise du Golfe, Hassan II a pris une position qui conforte son image d'homme modéré, ami de l'Occident, pourvoyeur de troupes pour protéger l'Arabie amie, pourfendeur de Saddam, un type bien en quelque sorte, notre ami, justement.

C'est évidemment un tout autre portrait qui se dégage de la biographie au vitriol brossée par Perrault. Les trois décennies du règne du monarque marocain sont décrites comme une succession de scandales étouffés (l'affaire Ben Barka), de tentatives de coups d'Etat (Skhirat, Kenitra), d'emprisonnements arbitraires (la famille Oulkrir), d'élections truquées, d'incessants procès politiques, de tortures interminables et d'émeutes écrasées dans le sang.

Bien sûr, même les plus naïfs avaient vaguement deviné que ce souverain presque parfait, commandeur des croyants en veston-cravate, avait sa face cachée. Il suffisait de l'avoir vu à la récente *Heure de vérité* d'Antenne 2. Aimable, cultivé, maniant fort bien le français, son visage se fermait dès qu'il s'agissait d'évoquer sa politique intérieure, perçue quasiment comme une affaire privée. Le souverain revendiquait explicitement cette relation particulière qui lui permet d'être obéi quand il dit à son peuple «marche !» ou «arrête !» (au moment de la «Marche verte» en 1975), ou quand il ordonne à un père de famille marocain vivant en France de dévoiler sans délai sa fille avant de l'envoyer à l'école (dans l'affaire du voile de Creil). Au cours de la même émission, et en dépit de l'assaut respectueux de quelque courtisan, il avait refusé de murmurer ne serait-ce que quelques mots apaisants en faveur de l'un ou de l'autre des opposants qui croupissaient dans les geôles du royaume. Il appelle lui-même ce domaine son «jardin secret».

En guise de jardin, c'est dans les écuries d'Augias que Gilles Perrault nous fait pénétrer. «Imagine des marmes ambulantes de quarante-cinq kilos, le visage désolé de cheveux longs et barbe, que l'on tond à l'aide d'un bout de zinc aiguise ! Quant aux ongles, on les tranche tant bien que mal par les dents, pour ceux qui ont la chance d'en avoir encore...» Ces lignes sont extraites d'une lettre, publiée dans *Notre ami le roi*, que l'un des pensionnaires du pénitentier de Tazmamart, dans le Sud marocain, a réussi à faire parvenir à sa famille. Ces témoignages sont légion. La prison, qui ne dépend d'aucune juridiction, est composée de cellules individuelles plongées jour et nuit dans le noir complet. Les hommes qui y sont emmurés sont, entre autres, les aviateurs qui avaient tenté de tuer le roi en 1972, au-dessus de Kenitra, en abattant son Boeing. Ils ne sont plus sortis de leur cellule depuis seize ans. Les morts ont été enterrés dans la cour, au fur et à mesure. Perrault écrit qu'au prin-



temps 1990, il restait vingt-sept survivants...

Les caves de tous les pays tortionnaires de la planète doivent d'une façon ou d'une autre ressembler à celle-là. Mais, ce que le «hassanisme» a de particulier, selon Perrault, c'est que le trône est la clé de voûte d'un système qui réussit le tour de force de terroriser un peuple tout en séduisant l'étranger. Par exemple, les accusés de Kenitra avaient bénéficié d'un procès public qui s'était régulièrement déroulé sous les yeux de l'opinion mondiale. Simplement, une fois les peines prononcées et les projecteurs éteints, ils ont été enlevés sans autre explication, jetés dans un camion et conduits dans ces invraisemblables oubliettes dont il ne sont plus sortis. Parmi eux figure le troufou qui avait fait le plein de leurs avions de chasse et qui ne pouvait aucunement supposer qu'il se rendait ainsi complice du complot. Perrault affirme qu'il ne s'agit aucunement d'une erreur, mais d'un arbitraire délibéré destiné à édifier les masses.

Perrault entreprend de démontrer que ce système bâti sur le bon plaisir du souverain s'étend aussi à la politique intérieure. Multipartisme de bon aloi côté cour, opposition manipulée, achetée ou terrorisée côté jardin. L'auteur raconte comment depuis trente ans le roi fait cycliquement miroiter des ouvertures à cette opposition, discute avec elle, la compromet, avant de lui retirer le tapis sous les pieds. Certains militants finissent par

perdre patience, sortent du rang et se battent par d'autres moyens, c'est-à-dire les armes à la main. Toutes leurs tentatives se soldent par des échecs. Et, dans leur chute, les «révolutionnaires» entraînent des pans entiers de l'opposition légale, le régime faisant arrêter, outre la poignée de guérilleros défaits, quelques dizaines d'opposants respectueux, pour les juger dans le même box. Perrault a décompté «une moyenne de quatre procès politiques par an, plus de cent depuis l'indépendance...»

Les colons étaient partis sans esclandre, les intérêts occidentaux avaient été préservés, la caste privilégiée conduite par un roi premier propriétaire terrien avait pris la place en douceur, faisant en particulier le bon choix de miser sur l'agriculture, alors que, dans l'Algérie voisine par exemple, l'industrialisation et la réforme agraire tournaient au désastre. Perrault ne relève pas ce genre de contradictions, son réquisitoire est aussi implacable que les dénonciations gauchoises d'un autre temps. La décision de Hassan de «récupérer» le Sahara occidental en 1975 a été accueillie avec une ferveur populaire unanime. Perrault le souligne lui-même. Il apparaît que ce qui lie ce peuple à son souverain est plus complexe qu'une relation de terreur-intimidation-soumission. Quelle a été sa politique étrangère, son influence dans le conflit israélo-arabe (Perrault signale en passant qu'il a reçu en 1986 Shimon Péres, alors

Premier ministre israélien)? Quelles ont été ses relations avec l'Occident, avec cette Communauté européenne à laquelle il a porté son pays candidat? Surtout, quels liens a-t-il tissé avec la France, sa classe politique, ses grands industriels? Sur tous ces sujets, le livre est à peu près muet, comme si le seul «jardin secret» du monarque suffisait à dresser son portrait.

Le roi a donc réussi, conclut Perrault. Evoquant l'émeute de Casablanca de 1981, noyée dans le sang, l'écrivain cite une étude de la Banque mondiale selon laquelle «sept millions de Marocains, soit plus du tiers de la population, vivaient en état de pauvreté absolue». Dans une situation à ce point bouchée, il n'est pas étonnant que l'islamisme gagne la jeunesse de façon fulgurante. Mais, pour l'instant, Hassan II a «pacifié» son pays, tout en étant considéré comme un homme de bonne compagnie à l'étranger. Il a gagné, c'est un ami. Mais imaginons que son régime s'écroule un jour et que les horreurs minutieusement décrites dans le livre de Gilles Perrault s'étaient au grand jour, que dira-t-on en Occident? Qu'on ne savait pas? Qu'il était nécessaire de soutenir Hassan II pour éviter un malheur plus grand? Finalement, la publication de ce livre tombe-t-elle vraiment à un très mauvais moment?

Sélim NASSIB

Gilles Perrault: *Notre ami le roi*. Gallimard, 371 pp., 110 F.

Le système Hassan II

Gilles Perrault brouse le portrait d'un chef d'Etat moderne, couronné par les puissants de ce monde, qui n'en continue pas moins d'appuyer son pouvoir sur des pratiques d'un autre âge

NOTRE AMI LE ROI
de Gilles Perrault,
Gallimard, coll. « Au vif du sujet », 370 p., 110 F.

Jobert ou l'homme de presse Jean Daniel, qui sont tout le contraire d'ennemis d'Hassan II, avaient pensé que ce « Temps du Maroc » serait l'occasion rêvée d'aider le souverain à se débarrasser enfin d'affaires humaine très pénibles et dont le règlement, loin d'être un risque politique pour le régime cherifien, constituerait, au contraire, un soulagement.

Le pénitencier de Tazammart

Du moins une amitié bien comprise envisageait ainsi la situation depuis Paris. A Rabat, le roi, dont le Gaulle note dans le premier tome de ses *Mémoires d'espion le caractère « ombrageux (...) en ce qui concerne la souveraineté nationale »*, n'a pas voulu comprendre la démarche de ses sympathisants ou amis parisiens (pour plusieurs d'entre eux on pourra d'ailleurs écrire à l'avenir « ses ex-amis »). Il a tout cassé.

Gilles Perrault se défend d'avoir voulu écrire une histoire des deux cents manifestations artistiques prévues en France d'octobre 1990 à juin 1991 pour l'Année du Maroc, vient de réduire à néant le travail et les espoirs de certaines personnes œuvrant des deux côtés de la Méditerranée depuis long mois à cette entreprise ; sans parler des déniers inutilement engloutis (*le Monde* du 15 septembre).

Pourquoi cette désinvolture ?

Parce que quelques Français,

comme l'homme politique Michel

roi d'Hassan II, encore que sa recherche porte sur pratiquement toute cette durée et même auparavant, car le prince héritier Moulay Hassan ne joua pas qu'un rôle décoratif à l'époque de son père et prédecesseur, Mohamed V.

Selon une méthode qui lui a déjà réussi pour plusieurs titres depuis *l'Orchestre rouge* (Fayard), l'auteur a compilé, lu, écouté attentivement tous les témoignages disponibles, et Dieu sait s'il y en a, relatifs aux méthodes pratiquées par Hassan II afin de faire pièce à toute opposition un tant soit peu dangereuse ou parfois simplement vexante pour son autorité.

Sans doute peut-on s'interroger

sur la réalité de telle ou telle scène

précise montrant, par exemple, le

roi grillant un prisonnier politique

aux yeux bandés (ou faisant poser

des robinets en or dans sa salle de

bains). Mais, de l'élimination de

Ben Barka en pleine France gaul

lienne aux enfants de feu le général

felon Oufkir transformés en « mas

ques de fer », des complots montés

aux militaires séditieux retenus au

secret dans l'effroyable bagne de

Tazammart après avoir purgé leur peine, rien de ce que décrit Gilles Perrault n'est, de longue date, inconnu des milieux gouvernementaux français.

Et c'est bien là où le bât blessé. Et oui, peut-on dire, Gilles Perrault a agi avec modération, pratiquant même souvent l'*understatement*, à l'anglaise, la litanie, puisqu'il n'a pas cherché à vraiment compromettre les nombreux personnalités étrangères, principalement françaises, qui, à longueur d'année, couronnent de lauriers *« leur ami le roi »*.

On pense ainsi à cette inénarrable émission de télévision com

mandée par son pays en 1989 à un

malheureux cinéaste marocain et

ou on voit MM. Pinay, Chabani

Delmas, Léopold Senghor, Kissinger, Duverger, David Rockefeller et

d'autres noms aussi fameux

s'extasier sans fin sur les vertus

privées et publiques d'Hassan II,

allant, pour certains, jusqu'à pro

mouvoir le marqué, appareil per

mettant de suivre à distance le

rythme cardiaque, *« inventé par Sa Majesté elle-même »*...

Gilles Perrault, au reste, a tenu à présenter toujours été loyale, à téléguider des procès pipés ? Chez « notre ami le roi », les passions sont bien souvent plus fortes que les intérêts. Gilles Perrault le démontre d'abondance.

Un observateur maghrébin nous confiait, de son côté : « *Finallement, Hassan II est peut-être moins obédi par la raison d'Etat que par la moussadaqa, cette vengeance, ces représailles qui peuvent parfois viser plusieurs générations.* » Une sorte d'implacable atavisme socioculturel ? Une imitable fatalité historique ? Peut-être le tout aggravé, particulièrement ces dernières années, ces derniers mois, par une crispation personnelle de plus en plus évidente, comme si un vertige autodestructeur s'était emparé du roi.

Car la grande leçon qui apparaît

au fil du travail de Gilles Perrault,

troupes en Arabie saoudite, après l'annexion du Koweït par l'Irak, a ainsi étonné nombre d'analystes, habitués à plus de clairvoyance diplomatique de la part d'Hassan II.

C'est là où on se demande si le personnage shakespearien dans lequel le roi lui-même a reconnu un jour se voir n'a pas, en réalité, été tiré peu à peu vers du Suetone matiné d'Agatha Christie, à moins que ce ne soit tout bonnement du Procope. L'historien grec écrivit, peu après la mort de la féroce souveraine byzantine Théodora, qu'on ne la vit jamais « reconcilier avec qui l'avait offensée, pas même quand il avait disparu de ce monde : le fils du disparu recevait la haine de l'impératrice et la transmettait, comme une partie de son héritage, jusqu'à la troisième génération. Car son cœur était toujours prêt à s'enflammer pour la perte des hommes, mais elle était incapable de s'apaiser » (*Histoire secrète*, Les Belles Lettres).

Cependant, Théodora était une parvenu, sans éducation ni préparation au pouvoir suprême. Hassan II, au contraire, a été longtemps peaufiné pour régner ; il est l'héritier d'une millénaire continuité, nationale et civilisatrice. Il ne peut donc ignorer qu'il est de bon usage politique d'accorder aux adversaires neutralisés l'*amar*, le « sauf-conduit », bref, le « pardon ».

Une tradition chrétienne tombée aujourd'hui, c'est le cas de le dire, dans les oubliettes, ainsi que le démontre Gilles Perrault sans coup finir.

Jean-Pierre Peroncel-Hugoz

Sur les rapports psychologiques entre Hassan II et ses sujets, on en peut lire une analyse très fine dans le livre de Michel Van der Yeught *« Le Maroc à nu (L'Harmattan, voir « Le Monde des livres-idees » du 10 août)*.

Le Monde
21.09.90

LE ROI EST-IL SCHIZOPHRÈNE ? *L'Événement du Jeudi*
6. 12 sept 90

Hassan II démasqué

La presse est pluraliste, mais la critique du roi interdite. Les manifestations sont autorisées, mais il vaut mieux ne pas s'y risquer. Même les communistes sont monarchistes. Une seule chose est sûre, c'est le pays le plus pauvre du monde arabe.

De notre envoyé spécial

Sur l'étal d'un librairie de l'avenue Mohammed-V, une femme voilée a saisi le Coran. Elle lit, longuement, guidée par la poésie de quelque sourate. Entamer une méditation, en plein soleil, dans le vacarme de la plus grande artère de Rabat, témoigne d'une intense ferveur religieuse. La femme, pourtant, n'est pas très pieuse : elle fait semblant. Cachée derrière le livre, elle ne quitte pas des yeux la couverture d'un autre volume, un guide de la collection Marabout intitulé *Comment bien faire l'amour à un*

homme. Elle partira sans avoir osé l'acheter, trahissant du même coup l'islam et son époux.

Elle n'est pas seule à se dissimuler. Au Maroc, presque tout le monde fait semblant. De manger à sa faim, d'être heureux, de se sentir libre, d'adorer son roi... Son Altesse elle-même passe son temps à faire semblant : voilà trois décennies qu'elle s'évertue à ériger l'illusion en méthode de gouvernement. A tel point que le pays tout entier ressemble désormais à un mirage du désert.

Des exemples ? Le 8 mai dernier, Hassan II installe en grande pompe un Conseil

consultatif des droits de l'homme. Les yeux mouillés d'émotion, il parle de « dignité humaine », d'« Etat de droit », de « démocratie ». Libère-t-il pour autant les centaines de malheureux torturés dans la prison de Kenitra ou isolés depuis dix-sept ans dans les cachots noirs de l'abominable pénitencier de Tazmamart pour simple délit d'opinion ou présomption de complot ? Nullement. Mieux, dès le lendemain, 9 mai, il fait coiffer plusieurs dizaines de leaders intégristes, coupables d'avoir soutenu des camarades à un procès. Et après ! L'essentiel était que les journaux reproduisent à la « une » ses généreuses paroles. Pour le reste... Et ce multipartisme, octroyé au fil des révoltes (il existe aujourd'hui quatorze formations politiques légales au Maroc, dont sept représentées au Parlement), et dont se targue perpétuellement Sa Majesté ? Mirage aussi : à la moindre incartade, les leaders des mouvements d'opposition savent qu'ils risquent de se retrouver au trou. Ce qui les conduit parfois à d'étranges contorsions.

MAROC : LE SYSTEME HASSEN II DEMASQUE

UN MONARQUE SANS PITIÉ

L'Événement du Jeudi
6. 12 sept 90

Maroc la longue vengeance du roi

Les anciens « amis » français de Saddam Hussein se mordent les doigts aujourd'hui. Trop tard. Mais il est sûr que cela ne leur servira pas de leçon. Cette manie qu'ont les élites françaises de s'acoquiner avec les dictateurs pourrait encore nous coûter cher. Certes, Hassan II n'est pas Saddam, la monarchie allouite a de meilleures manières que les flingueurs irakiens et, dans un monde arabe où l'arbitraire est la règle (Amnesty International parle de « centaines de prisonniers politiques » au Maroc mais de... « milliers » en Syrie), le royaume marocain pourrait presque paraître présentable.

Mais à la lecture de *Notre Ami le roi* (1), le livre de Gilles Perrault, on a froid dans le dos : corruption, arbitraire, violence et misère forment la toile de fond d'un royaume trop souvent observé des terrasses du palace de la Mamounia où Sa Majesté reçoit ses invités étrangers. Tout commence et tout finit par le roi.

La simple autorisation de délivrer des cartouches à un soldat doit porter la signature royale. L'absolutisme monarchique est porté à un tel extrême que plus personne n'osera dire au roi qu'il a mis sa couronne à l'envers. Ce royaume aux apparences stables est gangrené, vermoulu. Au moindre choc, il pourrait exploser.

Début octobre doivent s'ouvrir à Paris les festivités du « Temps du Maroc », florilège d'activités culturelles placées sous la présidence d'honneur de François Mitterrand et d'un comité regroupant aussi bien Jacques Chirac que Jack Lang. Il est impossible d'en obtenir confirmation à l'Elysée, mais le bruit court que Mitterrand aurait décidé de ne plus assister à l'inauguration. Serait-il inquiet pour « notre ami le roi » ?

Bernard POULET

*Notre Ami le roi, Gilles Perrault, Gallimard.
Collection « Au vif du sujet ». 367 p. 110 F.*

Serfaty : perpétuité pour délit d'opinion

LA SITUATION DES FEMMES À LA PRISON CIVILE DE KÉNITRA.

Le dossier que nous présentons ici est à rapprocher de celui publié dans le n° 96 d'octobre novembre 1988, sur les prisonnières de droit commun de l'ancienne prison de Laalou à RABAT. Nous ne pouvons laisser dans le silence le sort des «droit commun», soumis aux mêmes exactions que celles que nous dénonçons sur les prisonniers politiques.

Les prisonnières du quartier de femmes de Kénitra vivent une situation insupportable où la moindre possibilité d'assurer leur sécurité physique et psychologique est absente. Elles sont victimes de toutes sortes de répression, de terreurs et de tortures conduisant à de multiples maladies mentales et physiques contagieuses, faisant de leurs séjours en prison un enfer insoutenable. Ainsi un simple regard jeté à ce quartier de femmes suffit-il à démentir toutes les allégations des instances officielles sur le respect des droits de l'homme au Maroc. Nous essayerons dans ce rapport de rendre compte ne serait-ce que d'une partie de cette situation. En tous cas, ce rapport ne prétend nullement tenir lieu d'une visite directe à ce quartier.

LE SÉJOUR.

Les quartier des femmes est composé de trois chambres et de deux cellules destinées au logement des prisonnières en plus d'une cellule utilisée comme infirmerie et d'un bureau pour les gardiennes ainsi que d'un magasin où sont gardées les affaires dont les détenues n'ont pas besoin immédiatement. Entre 70 et 130 prisonnières sont réparties de manière arbitraire entre les locaux. Le nombre des détenues correspond à celui des femmes arrêtées pour des délits ou des crimes. Ainsi trouve -t-on toutes les peines, allant jusqu'à la peine capitale (deux femmes sont condamnées à mort.) ainsi que des prisonnières en détention préventive. Il y a aussi des femmes enceintes et des enfants. Il n'y a donc pas de limite supérieure au nombre de femmes qui sont hébergées dans le quartier. En outre le nombre des lits est très faible. Ainsi y-a-t-il dans une cellule un seul lit pour trois détenues, dans une chambrée dix lits pour plus de 20 femmes, dans la deuxième chambrée, 11 lits pour plus de 20 femmes, et dans la troisième chambrée construite dans la cour récemment deux lits et plus de trente deux prisonnières. Seules les deux gardiennes disposent chacune d'un lit et de couvertures prélevées sur celles des détenues... Tous les lits sont vétustes et abrites toutes sortes d'insectes. Les prisonnières doivent se débrouiller pour dormir. En général dans chaque lit dorment deux prisonnières, alors que les autres dorment par terre sans matelas, sur des couvertures (au plus 5 couvertures par personnes, servent aussi bien à se couvrir que comme lit). Ceci favorise la propagation des maladies mentales, physiques (souvent contagieuses : tuberculose et maladies de la peau...), et de

l'homosexualité.

Les portes blindées restent fermées plus de 17 heures sur 24, ceci rend d'autant plus pénible la situation des prisonnières. L'hiver, il fait extrêmement froid, et les eaux de pluie s'infiltrent dans les locaux, alors que l'été il fait une chaleur torride. Ceci sans parler de la prolifération des parasites du fait de l'humidité, de l'absence d'hygiène et des fréquents débordements des WC.

L'ALIMENTATION

A l'instar des autres prisons du pays, l'alimentation se compose essentiellement de légumineuses. Les légumes ne font leur apparition dans l'établissement qu'une fois tous les dix jours dans le meilleur des cas. Et ils sont souvent insuffisants quantitativement et qualitativement. Quant à la viande, un petit morceau d'une viande de mauvaise qualité est donnée à chaque prisonnière une fois par semaine, ainsi qu'un boîte de sardine pour deux de temps à autre... Il n'y a pas d'alimentation spéciale pour les femmes enceintes ni pour celles qui allaitent, ni même pour les enfants, puisque même la boîte de lait sucré (de marque coast) qu'elles sont supposées recevoir tous les jours ne leur est pas toujours distribuée, ou est périmee, ce qui la rend nocive.

LA VISITE.

Alors que la visite devrait apporter aux prisonnières un souffle d'air pur en leur permettant de rester en contact avec leurs familles, elle n'est en fait qu'un moyen de torture psychologique. Alors que le parloir des femmes est différent de celui des hommes et qu'il n'est utilisé que pour la visite des femmes, les visites n'ont lieu qu'un seul jour par semaine (le mercredi) et les visiteurs sont séparés des prisonnières par deux grilles, ce qui empêche tout contact entre eux.. En outre le nombre de visiteurs est trop grand, puisque de 6 à 10 familles font la visite alors que la longueur du parloir ne dépasse pas 5 mètres. Ainsi ceci a-t-il conduit à limiter à trois le nombre des visiteurs par famille et la durée de la visite à 20 minutes. Ce qui n'est souvent pas respecté. Par ailleurs la visite des enfants est interdite ce qui prive les prisonnières de la visite de leurs enfants et de leurs frères et sœurs, s'ils sont des enfants, ceci alors que le règlement autorise la visite directe des enfants en bas âge et des vieillards.

LE BAIN

Bien que la propreté soit une nécessité de la vie, les prisonnières du quartier des femmes n'en ont que le nom. Alors que le règlement leur donne droit à la douche une fois par semaine, elles en sont souvent privées sous des prétextes fallacieux. Et même quand la douche est chauffée, les prisonnières doivent toutes se laver en un seul jour, à savoir pas plus de 7 heures entrecoupées de coupures de l'eau chaude. De plus la superficie de la salle de bain n'est pas suffisante pour dix femmes (2,50 m. de large et environ 4 m. de long, un seul robinet et des douches)...

Le jour du bain est une autre occasion où les prisonnières sont insultées de façon humiliante pour leur dignité humaine. Elles sont souvent punies par une coupure soudaine de l'eau chaude sans aucun avertissement. De même il arrive souvent que la gardienne se saisisse d'un gros bâton et se mette à la porte grande ouverte de la salle de bain, menaçant ou frappant les prisonnières. Elles doivent se laver dans ces conditions ou quitter la salle de bain (comme cela est arrivé le mardi 6 mars 1990 entre 12h. et 14h20).

LA PROPRETÉ.

Chaque prisonnière reçoit un tiers d'un morceau de savon pesant 250 g. pour des périodes dépassant souvent un mois. Elles doivent recourir à leur famille pour se procurer les moyens de propreté personnels et même pour le quartier, le bureau des gardiennes, leurs ustensiles et souvent même leurs habits. En dépit de cet effort consenti par les prisonnières, prolifèrent dans le quartier toutes sortes d'insectes rampants (punaises, poux) et volants (moustiques, mouches), ainsi que des rats qui partagent la cour avec les prisonnières, la journée pour ces dernières, la nuit pour les premiers. Les rats sont très nombreux et viennent de nombreux endroits, mais rien n'est fait pour les combattre.

LES SOINS MÉDICAUX.

Les consultations du médecin de l'établissement se passent dans des conditions inadéquates, puisque le médecin se base, pour l'essentiel, pour faire son diagnostic, sur des questions posées à la patiente; la prison ne disposant pas d'instrument nécessaire pour faire un examen préalable; alors qu'il est rare qu'une détenue soit présentée à un médecin spécialisé. En outre, souvent, maints obstacles sont créés pour empêcher les prisonnières de se présenter à leurs rendez-vous médicaux. Dans la plupart des cas, les médicaments sont apportés en retard, et le délai, entre les prescriptions des ordonnances et la réception des médicaments dépasse souvent 2 semaines, ceci dans le cas où l'ordonnance n'est pas purement éliminée ou les médicaments achetés par les familles des prisonnières.

A une telle situation s'ajoutent la routine et l'ennui permanent vécus par les prisonnières qui passent

la journée à ne rien faire si ce n'est quelques corvées (laver le sol, trier les légumes...). Ceci parce qu'il n'y a aucun travail manuel ou intellectuel dont les détenues pourraient profiter ou qu'elles pourraient apprendre, exception faite de ce qui est fait dans le cadre de l'exploitation du savoir faire de celles qui savent broder ou tricoter. De temps en temps, une assistante sociale du ministère de la jeunesse et des sports rend visite au quartier, mais son travail se limite à des conseils ou leçons d'éducation religieuse, étant donné l'absence d'un local permanent et des équipements nécessaires.

LE TRAITEMENT DES PRISONNIÈRES.

Il se base sur leur privation de toute humanité et leur réduction à l'état d'esclaves sommées à l'obéissance totale. C'est ainsi que les prisonnières et leur affaires deviennent propriété des gardiennes qui en disposent comme bon leur semble. Ainsi les agissements aberrants des gardiennes n'obéissent-ils ni à la loi ni à la coutume. Elles sont motivées uniquement par leurs intérêts et leurs caprices personnels. Souvent elles recherchent le prétexte le plus futile pour se défendre et faire éclater leur rage et leur rancœur. En général les véritables causes sont les règlements de comptes.

Avant d'évoquer des formes de punition dans le quartier, il est nécessaire de parler du pillage auquel sont soumises les détenues. Cette opération prend les formes suivantes :

1) vol avec la complicité d'une prisonnière («caporale» chargée d'une chambrée par les gardiennes). Avant de donner le panier contenant les vivres apportés par sa famille à la prisonnière, et sans que cette dernière n'en sache rien, la gardienne en soustrait ce qui lui convient (cigarettes, café, gâteaux, conserves...)

2) lors de la fouille, la gardienne choisit les objets qui lui plaisent et les met de côté sans demander la permission de la prisonnière, elle subit les pires insultes dans l'attente de la première occasion pour lui infliger des tortures psychiques.

3) Lors de la fouille, mais cette fois avec l'accord de la prisonnière qui ne peut refuser de peur des représailles :

lorsque la prisonnière prend son panier ou ce qui en reste, elle se voit obligée de pourvoir au déjeuner ou au dîner des gardiennes selon le cas. Par conséquent, les prisonnières sont obligées de pourvoir aux repas des gardiennes, y compris les desserts et les boissons.

4) L'échange inégal : la prisonnière se trouve obligée troquer ce qu'elle possède contre des biens ou des services simples. Par exemple le sucre, du café contre quelques tomates ou oignons...

5) la prisonnière peut aussi «donner» ses biens aux gardiennes pour être dispensée de certaines corvées ou avoir un traitement de faveur.

Les punitions dans le quartier prennent des for-

mules différentes. Les insultes et invectives ordurières sont monnaie courante, aucune prisonnière, ni même les enfants en bas-âge n'y échappent. Il y a des punitions individuelles et collectives. Ces dernières sont utilisées pour attiser la haine entre les prisonnières dans le but d'empêcher toute solidarité entre elles.

Des punitions collectives.

— privation de sortie dans la cour en gardant fermées les portes du quartier, soit en totalité, soit en partie, et ce pour des périodes allant jusqu'à plusieurs jours.

— Extinction de la lumière de bonne heure avant le dîner, ou au contraire, non extinction jusqu'au matin.

— Tortures infligées à une prisonnière, soit dans la cave, soit dans la chambrée, en présence des autres, y compris des enfants, et ce pour l'exemple.

Les punitions individuelles :

— La falaqa, coups sur la plante des pieds maintenus attachés et relevés vers le haut et sur lesquels de l'eau froide est versée. Cette punition est infligée par des gardiens, sous la supervision du chef de détention et la responsable du quartier.

— Les coups sur les pieds ou les mains avec un gros bâton (branche de palmier) cette torture est pratiquée par les gardiennes.

— les gifles, les cheveux tirés, et les coups sur toutes les parties du corps.

— Privation de panier et de visite pour une durée dépassant deux semaines

— Corvées supplémentaires pour une période de plus d'une semaine

— Enlever tous ses habits à la prisonnière et la promener nue dans le quartier, puis l'habiller avec les vêtements carcéraux et la mettre en isolement dans une cellule...

Pour rendre plus concrète les données nous exposons le cas de la prisonnière RAHALI Malika

Cette dernière a été arrêtée à la fin du mois de décembre 1989, condamnée à une année de prison, mais relâchée en appel le 8/2/90. Après avoir été volée dans la chambre où elle habite, après avoir remarqué des pratiques de sorcellerie et de charlatanisme par les gardiennes, elle a demandé à voir le chef de détention. Mais ceci n'a pas eu lieu et chaque gardienne a essayé de l'opprimer à sa façon pour qu'elle succombe à la dépression nerveuse et qu'elle soit par conséquent considérée comme folle, ce qui lui ferait perdre toute crédibilité.

Elle a passé la journée du 3 février 90 à réclamer une entrevue avec le chef de détention et la nuit, elle a été victime d'une grave crise de nerfs. Le 4 février, elle a été torturée vers 9 heures du matin : coups sur les pieds avec un bâton. A 11 heures 30, même séance de torture, avec en supplément des gifles et des coups de pieds. Le matin du 5, elle est conduite dans une cellule individuelle où on lui ôte ses habits, puis on la promène nue dans le quartier et elle revient dans la cellule où elle reste nue pendant une demi heure puis elle est habillée de vêtements carcéraux et reçoit la

falaqa (30 coups sur la plante des pieds). Quelques minutes plus tard, elle est présentées au médecin de l'établissement comme malade mentale. Le médecin ne constate aucune maladie mentale, prescrit du cal-cibronat et des fortifiants. Malgré cela, on lui met la camisole de force et on l'enferme en cellule individuelle sans couverture ni matelas ni alimentation et on lui fait prendre des médicaments de force. Elle reste dans cette cellule jusqu'au 6 février, où elle sort dans la cour avec les mêmes habits et devant tout le monde, y compris les enfants. Vers 12 heures elle revient dans sa cellule et y reste, jusqu'à 12H. 30, quand elle réintègre sa cellule initiale comme si de rien n'était.

13/3/90

QUELQUES REMARQUES

— En fait, il n'y a pas de vêtements carcéraux proprement dit. Ce qu'il y a en réalité, ce sont quelques vêtements hérités du temps de la colonisation française (avant 1955) et inutilisés, sauf de temps à autre en tant que punition et pour humilier encore plus les prisonnières. Un nouveau moyen a été inventé pour pousser les prisonnières à renoncer à voir le médecin quand leur cas nécessite leur sortie à l'hôpital : il consiste à leur imposer de mettre ces vêtements infectés.

Il n'y a pas de traitement spécial pour les enfants. Souvent il y a plus de 90 enfants dans le quartier sans aucun traitement de faveur. Si ce n'est une boîte de lait par jour. Ils vivent avec leur mère dans les chambrées et partagent les conditions de vie de leur mère et même la fumée des cigarettes. MAHJOURA est écrouée avec ses trois enfants : Gharib 5 ans, Badr 3 ans et Mohammed un an et demi.

Les femmes enceintes ne subissent aucun examen préliminaire à l'accouchement. Elles ne bénéficient d'aucun traitement particulier ni conditions spéciales d'hébergement, ni alimentation adéquate. Elles ne sont dispensées de corvée que les dernières semaines de grossesse. A l'accouchement, elles ne sont conduites à l'hôpital qu'au dernier moment, elles sont réintégrées dans les chambrées sans considération de leur état de santé ni de celui du nouveau-né. Elles doivent ainsi attendre le jour du bain pour se laver et ne reçoivent aucune alimentation spéciale pour leurs enfants qui ne sont pas vaccinés.

Dans le quartier, il n'y a ni appareil TSF, ni télévision, ni même de musique. Toutes ces choses sont interdites...

LA GARDE À VUE D'APRÈS LA COMMISSION DES INTERVENTIONS DE L'A.C.A.T.

Officiellement la garde-à-vue ne devrait pas dépasser huit jours, plus quatre éventuellement s'il s'agit d'une atteinte à la sûreté de l'Etat. En fait, il se passe généralement plusieurs mois, voire une année entière, avant qu'une personne arrêtée ne voie le juge d'instruction et ne puisse rencontrer un avocat. Les suspects sont détenus au secret par la police, ils sont humiliés, battus, torturés, pour leur arracher des aveux — aveux somme toute inutiles puisque souvent, on les oblige à signer, sans les lire, des déclarations qui seront produites à leur procès. Ils sont enfermés jusqu'à 12 heures dans des cellules de 3 m sur 3,5 m, dans la saleté, le froid, l'humidité, menottes aux poings et les yeux bandés; ils sont mal nourris, privés de soins médicaux et dans l'impossibilité de se plaindre des services que leur font subir les gardiens.

Le document publié par la commission des interventions de l'ACAT évoque différents cas précis :

- des Frontistes (parti marxiste) arrêtés en 1974 et 1976, torturés avant d'être jugés en 1977
- 31 jeunes (étudiants et lycéens pour la plupart) arrêtés en 1984;
- 41 membres supposés d'I'lal Aman (mouvement marxiste) arrêtés en 1985. L'un d'eux est mort en détention;
- 5 autres membres présumés d'I'lal Amam arrêtés en mars et avril 1987;
- De nombreux étudiants arrêtés à Fès début

1988 (à l'issue de l'affrontement entre étudiants et policiers qui fit plusieurs morts le 20 janvier);

— Plus de cent étudiants arrêtés depuis mai 1989.

L'un des corps pourvoyeurs de la garde à vue mérite une mention particulière, ce sont les «vigiles».

Ils se seraient montrés très efficaces depuis leur création en 1981. Installés au sein même des établissements universitaires, ils sont l'intermédiaire répressif entre des étudiants remuants et la police qu'ils «approvisionnent» en délinquants non sans bagarres préalables où ils interviennent munis d'«armes blanches». Ainsi des opérations violentes contre des étudiants ont entraîné blessures et arrestations à Tetouan (19 janvier et 6 février 1990), à Casablanca (7 décembre 1989, 18 et 25 janvier 1990), à Fès (30 janvier 1990), à Marrakech (14 février avec un mort et 20 janvier 1990).

L'année universitaire 88-89 a été déplorable : important boycott des examens, absence de dialogue entre les autorités et étudiants, plus de 110 arrestations suivies du cycle infernal : garde à vue, torture, menaces, voire disparition...

Durant les premiers mois de l'année 1989-1990, on déplorait plusieurs arrestations et gardes à vue limitées à quelques jours, mais aussi quatre arrestations conduisant à une garde à vue de plus de deux mois et une disparition.

□

BULLETIN DE SANTÉ

«Les pays ne meurent pas de pauvreté, mais de honte» a déclaré Hassan II au 16ème sommet franco-africain de la Baule, du 16 au 21 juin dernier, dans une des ses belles phrases dont il a (reconnaissons-le) le secret. Reste à savoir si une part de la pauvreté de certains pays n'est pas la honte de leur gouvernement. Le dossier sur la santé, paru dans le n° 43 de *Maroc Informations*, 59 rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris, pourrait le laisser penser. Il est en tout cas accablant pour le pouvoir marocain par les comparaisons qu'on y trouve avec d'autres pays du Maghreb et de l'Egypte. Nous n'en donnons ici que quelques extraits, conseillant à nos lecteurs de se procurer ce numéro.

L'état sanitaire de la population au Maroc est comparable à bien des égards à celui rencontré dans d'autres pays du Tiers monde (pathologie, sous mé-

dicalisation, sous-équipement, manque de personnel qualifié, corruption...) D'autres facteurs contribuent à faire de ce pays un des plus mal placés dans les comparaisons internationales.

— les dépenses de santé ne cessent de diminuer;

— des contradictions fondamentales existent entre la politique de santé mise en avant et la réalité;

— On constate la prévalence de la médecine curative pour une minorité urbaine, alors que toutes les structures sont prévues pour une réelle médecine préventive;

— Les technologies occidentales les plus sophistiquées bénéficient à l'élite, alors que le budget alimentation des hôpitaux est supprimé;

— il faut enfin, soulever une réalité particulièrement méprisable, la participation de nombreux médecins ou autorités médicales à la répression.

□

QUELQUES COMPARAISONS

Alors qu'en France l'assurance-maladie couvre la quasi-totalité de la population et finance près des trois quarts de la dépense de soins et de biens médicaux, elle n'intervient que pour 12% dans le financement des dépenses de santé (26 dirhams par personne et par an).

En moyenne, chaque Français a consacré en 1989 8920 francs pour se soigner, contre 95,5 dirhams (1985) par Marocain ! Grâce aux différents organismes de prise en charge, les ménages français ne finance directement que 20% des dépenses de santé ; au Maroc, leur contribution s'élève à 50%.

Mais cette comparaison a ses limites, car la grande majorité des Marocains ne peut effectivement pas se faire soigner, faute de moyens.

Les conditions de travail et d'accueils dans les hôpitaux sont marqués par une détérioration qui s'aggrave d'année en année : l'absence de matériel, de gestion et de coordination, corruption, bureaucratie, abus de pouvoir, mépris du personnel soignant et absence de tout dialogue pour remédier aux problèmes sans fin. Le secteur psychiatrique n'est pratiquement pas pris en compte. Aucun moyen n'est alloué à la prévention : 48% seulement de la population est immunisée contre les maladies infantiles, dont la plus meurrière reste la tuberculose. Les campagnes de

vaccinations sont entreprises et financées par l'UNICEF. 70% des accouchements se font dans de mauvaises conditions et hors structures hospitalières.

S'il est vrai que l'espérance de vie à la naissance a augmenté au Maroc entre 1965 et 1985, comme d'ailleurs en Egypte et Tunisie (Tableau 1), les dépenses consacrées à la santé sont très en retrait par rapport à ce qu'elles sont dans les autres pays. Le Maroc a accumulé depuis déjà longtemps un énorme retard sur ses voisins. Le tableau 2 en fait état. Les 4 pays qui y figurent se sont bien efforcés entre 1965 et 1985 de faire face aux difficultés en augmentant les hôpitaux, centres de santé et dispensaires. Bien qu'insuffisant par rapport à la croissance démographique, l'effort a été très net en Algérie et en Egypte, mais largement insuffisant en Tunisie et surtout au Maroc. Mais depuis 1980 la situation ne s'est pas le moins du monde redressée : Le Maroc (toute honte bue) reste en queue de peloton. La part du ministère de la santé y est particulièrement faible (Tableau 3) Par ailleurs, les choix en matière de politique hospitalière reflètent l'inégalité sociale qui ne cesse de s'accentuer. Certains hôpitaux sont dotés de matériels relevant d'une technologie à la haute pointe du progrès, tandis que manquent les remèdes les plus élémentaires dans la plupart des centres médicaux et des dispensaires.

Tableau 1
Les progrès de la santé

PAYS	PNB/hab (Moyenne en \$) 1985	espérance de vie (en année)				taux de mortalité (en%)			
		Homme		Femme		Infantile		Juvénile	
		1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985
Maroc	560	48	57	51	61	145	90	32	10
Egypte	610	48	59	50	63	172	93	21	11
Tunisie	1190	51	61	52	64	145	78	30	08
Algérie	2382	49	59	51	63	154	81	34	08
Pays à faible revenu	270	47	50	50	61	127	72	19	09
Pays à revenus intermédiaires									
• tranche inférieure	820	47	56	50	60	132	82	22	11
• tranche supérieure	1850	58	64	62	69	84	52	11	04
Pays industriels	11810	58	73	74	79	23	09	01	—

Tableau 2
Densité du personnel médical

PAYS	PNB/hab (Moyenne en \$) 1985	Nombre d'habitants par médecin et infirmier/ère			
		1965	1980	1965	1980
Maroc	560	12010	11200	2270	900
Egypte	610	2260	970	2030	790
Tunisie	1190	8040	3690	1620	890
Algérie	2550	8400	2650	2290	740
Pays à faible revenu	270	8570	6050	4920	3890
Pays à revenus intermédiaires					
• tranche inférieure	820	17340	7880	4780	1760
• tranche supérieure	1850	2310	1380	1690	900

Tableau 3
Part des dépenses du ministère de la santé dans le budget (moyenne des années 1980—1983)

Maroc	3,4%
Cameroun	4,4%
Algérie	5,4%
Tunisie	7,2%
Zambie	8,4%
Ghana	8,6%

L'adhésion des comités à l'Organisation mondiale contre la torture les engagent à signaler des cas de violence et de torture dans d'autres pays que le Maroc, pour lesquels l'OMCT demande des interventions urgentes. Nous avons retenu 3 cas sur lesquels nous vous demandons d'intervenir. Nous vous demandons également de signaler votre intervention à Eric SOTTAS, SOS TORTURE, C.P. 119, rue du Vermont 37-39, CH 1211 GENEVE 20 CIC; télécopie : (19 41) 227 33 10 51, en spécifiant les numéros de référence indiqués.

Premier cas réf. PAL 130990

Fatme ABUBACRA, une jeune veuve de 34 ans de la bande de Gaza a été arrêtée le 23 novembre 1986. Elle a été accusée de venir en aide à des membres de l'OLP et de détention illégale d'armes. Elle est restée en prison jusqu'au 11 janvier 1987, période au cours de laquelle elle a été constamment interrogée par les services secrets israéliens. Elle a été sexuellement harcelée et rouée de violents coups. L'un de ses interrogateurs lui a brisé les côtes et au cours des dix derniers mois, elle n'a pas été autorisée à recevoir de traitement médical pour une infection urinaire qu'elle a contractée au cours des 4 mois passés en isolement. Ses souffrances sont tellement atroces qu'elle en perd connaissance. Cependant, malgré les ordres du docteur Mamduh Al-Aker, les autorités carcérales n'ont rien fait pour atténuer les douleurs.

Fatme a envoyé un affidavit à son avocat, Lea Tsemel, dans lequel elle a décrit les harcèlements et les tortures qu'elle a subis au cours de son interrogatoire. On l'a empêchée de dormir pendant 4 à 5 jours, elle a été systématiquement rouée de coups et soumises à des abus sexuels. Elle a dû rester assise dans un coin, la tête coincée entre les jambes d'un interrogateur pendant qu'il la touchait (aucune femme agent de police n'était présente), pendant qu'il l'insultait et la menaçait de viol. En juin 1989, Fatme a été condamnée à 6 ans de prison, bien que la peine ait été réduite à 5. Le 8 novembre 1990, elle aura passé à la prison de Tel Mond 4 années sur les 6 prévues et elle a demandé une diminution du tiers de sa peine, car elle a deux garçons de 11 et 12 ans qui vivent sans leur père depuis leur petite enfance (il a été tué par l'IDF (Israeli Defense Force). Elle attend toujours la réponse des autorités israélienne.

Action demandée : Prière d'écrire aux autorités israéliennes pour exiger la libération de Fatme ABUBACRA pour des raisons humanitaires. Insister que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de mettre un terme à la pratique de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain et dégradant, et que les droits de l'homme soient respectés.

Adresses :

Yitzhak SHAMIR, Prime Minister and Minister of Defence, Tel Aviv, ISRAEL

Brigadier general Amnon Strashnow, Judge advocate general, c/o Ministry of defence, 7 A Street, Hakirya, Tel Aviv 67659, Fax (3) 2179915, Tlx : 371434 MOD IL // 337129 MISIT IL

Deuxième cas réf. : SUN 290890

A la demande d'Antenna International, membre du réseau OMCT, nous vous prions d'intervenir à propos de la situation suivante en Union Soviétique

Brève description de la situation :

En 1974, M. Mikhayl Vyatcheslavovitch PETRUSHENKO, membre de l'association des droits de l'homme «Vienna 1989» a été reconnu mentalement atteint par les psychiatres d'Irkush (URSS) et interné pendant un certain temps.

Cependant, en mai 1990, ce diagnostic a été rejeté par les experts de l'institut Serbsky et l'association des psychiatres indépendants a confirmé que Monsieur PETRUSHENKO était sain d'esprit.

Cependant, le Dr. EGOROVA, psychiatre à Irkutsk, a signé une demande d'internement à son sujet. Le 10 août 1990, M. PETRUSHENKO, alors qu'on venait le chercher pour le conduire à l'hôpital psychiatrique, a refusé de se laisser emmener et a demandé l'intervention de la police, mais sans succès. Deux jours plus tard, des inconnus l'ont sévèrement battu.

Action demandée :

Prière d'écrire aux autorités soviétiques, en leur demandant d'ouvrir une enquête à propos de ces faits afin d'identifier et punir les responsables, conformément à la loi.

Insister pour que l'intégrité physique et psychologique de M. PETRUSHENKO soit assurée en toutes circonstances. Exiger qu'elles adoptent les mesures nécessaires afin de mettre un terme à ces actes et assurent le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ce pays.

Adresse :

M. Mikhail GORBATCHOV, president of the USSR, Kremlin, Moscow, USSR.

Prokura SSSR Gerlanomu prokurora Aleksandru Yakovichevu, USSR

Zamiestilelu Geralnogo prokurora Aleksandru Yakovichevu, USSR

Mr. Yuri B. Kashelev, Director of the Humanitarian Affairs Department, Ministry of foreign Affairs, Prospekt Kalinina 9, 121000 Moscow, USSR.

SOS TORTURE

Troisième cas, réf. BAH 290890

A la demande d'Antenna International, membre du réseau OMCT, nous vous prions d'intervenir à propos de la situation suivante à Bahrain.

Brève description de la situation :

1) Le 16 mai 1990, les autorités de Bahrain ont libéré des prisonniers politiques. Parmi eux se trouvaient 5 étudiants et un homme d'affaires : Abdul Karim Habib, 20 ans, Abdullah Jassim, 21 ans, Abdul Rasool Ashoor, 20 ans, Ali Hassan Al-Hawaj, 19 ans, Mulla Hani Ahmed, 26 ans et Abdul Redha Al-Sho-waikh.

Ils ont été placés 18 mois en réclusion en vertu du décret sur la sécurité de l'Etat de 1974, qui autorise l'incarcération des personnes sans accusation ni jugement, pour une période pouvant aller jusqu'à 3 ans renouvelables. Au cours de leur détention, les prisonniers auraient été torturés afin qu'ils passent aux aveux et fournissent des informations concernant leurs activités politiques à propos de la paix.

2) Le 26 mai 1990, 19 prisonniers politiques auraient été condamnés à des peines allant de 1 à 7 ans de prison. Ils ont été arrêtés aux environs du mois de septembre 1988 en vertu du décret de 1974, relâchés en février 1989 et à nouveau arrêtés dans le courant de ce mois. En mai 1990, ils ont été condamnés à la détention par le tribunal de Khafra Al-Sawahil à Muhamraq.

Ils auraient été accusés soit d'appartenir au Front islamique pour la libération de Bahrain, soit de délits, tels que la distribution de brochures anti-gouvernementales, les voyages en Syrie, la détention de portrait

à l'effigie de religieux, ou encore la possession de cassettes anti-gouvernementales.

Etant donné que ces 19 personnes arrêtées en mai 1990 sont détenues au secret pour des raisons politiques, il est à craindre qu'elles ne subissent le même sort que celles citées en 1, et ne soient sévèrement maltraitées.

Actions demandées.

Prière d'écrire aux autorités de Bahrain, en leur demandant de libérer de toute urgence les 19 personnes et de prendre toutes les mesures appropriées afin de garantir leur intégrité physique et psychologique.

Exiger que tout détenu politique puisse librement choisir un avocat, qu'il ait droit aux visites de ses parents et amis et lorsque cela est nécessaire, qu'il ait l'accès au médecin de son choix et ceci immédiatement après son arrestation et à intervalles réguliers.

Demander encore que les autorités signent et ratifient les conventions internationales sur les droits de l'homme, comme la convention internationale sur les droits civils et politiques et la convention des Nations Unies pour la prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Adresse :

The Amir of the State of Bahrain, Telex 9336 prom BN-RAFA

The prime Minister of Bahrain, P.O. Box 1000, Manama, Bahrain Telex 7424 DAWLAH-BN // The minister of the interior, P.O. Box 13, Manama, Bahrain telex >ALAMN BN-MANAMA.

Vie des comités

➤ COORDINATION

La coordination des Comités français (Paris, Limoges, Nancy, Strasbourg, Grenoble) et Belges (Bruxelles) a eu lieu à Paris les 29 et 30 septembre 1990

Le point a été fait sur *l'état de la répression au Maroc*.

Les grévistes de la faim.

Leur situation reste dramatique. Aharrat et Jouhari sont toujours isolés et nourris de force par sonde gastrique. On peut craindre le pire pour leur santé. D'autres détenus d'opinion ont entamé des grèves illimitées de la faim à Safi (Lakdour El Habib) et à Meknès (Laksassi Mahmoud) depuis les 31 août et 7 septembre 1990.

Des islamistes du groupe *Yacine* ont été de nouveau arrêtés.

Les prisonniers échangés entre le Maroc et l'Algérie lors de la rencontre Chadli-Hassan II (1982) ne sont jamais rentrés chez eux.

De même, les militaires jugés après les deux coups d'Etat et condamnés à 1 an, 1 an et demi de prison, et

qu'on disait libérés n'ont pas rejoint leurs familles.

Le sort des 200 prisonniers marocains libérés par le Polisario n'est toujours pas réglé et il semble que les associations de défense des droits de l'homme marocaines ne soulèvent pas leur cas.

Un lieu de détention secret de sahraouis arrêtés en 1976 et qui avaient disparus a pu être localisé.

De même, on sait avec précision où est détenue la famille Oufkir près de Marrakech.

Par contre, aux Aïd Ben Addou, on a trouvé aucune trace des 68 femmes qu'on disait y être détenues. Elles ont pu y être détenues mais n'y sont plus.

Des propositions d'actions à mener ont été faites pour les mois à venir. La situation dans l'émigration a été évoquée.

Un compte rendu détaillé sera adressé à chaque Comité.

La prochaine Coordination a été fixée aux 23 et 24 mars, à Paris ou Grenoble.

➤ LE COMITÉ DE LIMOGES

a participé de façon active à une *Marche pour la paix*, le 20 octobre dernier devant la préfecture. Les slogans étaient :

Contre les injustices et l'ignorance
Contre les violences militaires, physiques et économiques (40000 enfant meurent chaque jour faute de soins ou de nourriture selon l'UNICEF)
Contre le gaspillage des richesses du Tiers Monde
Contre toutes les formes de racisme et d'extrémisme
Contre tout chantage sur des vies humaines (otages, blocus affamant femmes et enfants...)
Contre toutes les occupations illégales des terri-

toires (Palestine, Liban Koweit notamment)

Contre les régimes dictatoriaux, protégés du «monde libre», qui génèrent la misère et ne survivent que par la répression et la corruption.

Du 7 au 17 novembre prochain au centre Jean Moulin de Limoges, dans le cadre d'une manifestation intitulée «Dix jours sur le Maghreb» (Algérie, Maroc, Tunisie), le comité, ainsi que les sections locales de la LDH, de l'ASDHOM et d'Amnesty International dénonceront les atteintes aux droits de l'homme au Maroc. □

En bref... □

➤ RENCONTRE DÉBAT

Le 9 novembre à 19 heures aura lieu au centre culturel de l'ATMF, 10 rue Affre, 75018 Paris, une rencontre avec l'auteur du livre *Le Maroc à nu* qui a été présenté dans le dernier numéro.

Michel Van der Yeught, qui a enseigné l'anglais pendant 4 ans à la Faculté des Lettres de Marrakech, a su aborder les questions les plus taboues de la société marocaine et les rapports du peuple avec le «glorieux trône alaouite». A lire pour ne pas «bronzer idiot», dit l'annonce de la rencontre dans le *Trait d'Union*, bulletin de l'ATMF.

➤ CONTRE LA GUERRE, POUR UNE PAIX JUSTE ET GLOBALE AU MOYEN ORIENT.

L'association France Palestine, l'Association médicale Franco-Palestinienne, la communauté de l'Arche, le MDPL, Pour une alternative non violente, les Verts Ile-de-France, le CEDETIM participent à un collectif intitulé «Pour une paix juste et globale au Moyen Orient», 90 rue Vergniaud, 75013 Paris.

C'est en intervenant sur ces causes structurelles que l'on enlève à Saddam Hussein ses points d'appuis principaux pour mener ses projets politiques néfastes.

Pour une paix juste et globale au Moyen-Orient
Pour une conférence internationale sous l'égide de l'ONU

La guerre est inacceptable parce qu'elle provoquerait inévitablement des pertes considérables en vies humaines, en particulier parmi les populations civiles de la région. Il faut donc constituer un mouvement d'opinion pour la paix fondé sur la justice, pour pousser nos gouvernements à tenir sous l'égide des Nations Unies une conférence rassemblant tous les acteurs concernés, y compris le Koweit et l'OLP, pour l'application de toutes les décisions de l'ONU sur les conflits du Moyen Orient.

Cela suppose de réaliser les objectifs suivant :
Retrait de l'Irak du Koweit
Force d'interposition sous la responsabilité de l'ONU, ce qui signifie que les Etats-Unis, la France et

les autres puissances étrangères doivent retirer leurs troupes de la région

Retrait d'Israël des territoires occupés en 1967

Retrait de la Syrie et d'Israël du Liban

Création d'un Etat Palestinien indépendant

Prise en compte de la revendication nationale kurde

Garantie d'intégrité territoriale pour tous les Etats de la région

Démilitarisation de la région, à commencer par l'embargo sur les ventes d'armes de destruction massive (atomique, biologique, chimique, ainsi que les missiles) et l'interdiction d'en fabriquer et d'en détenir (en particulier pour Israël et l'Irak qui en possèdent aujourd'hui)

Garantie de prix justes pour les matières premières et les ressources du Tiers monde.

➤ LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

qui se réunit chaque année à Genève et rassemble tous les Etats engagés par le Pacte de New-York relatif aux droits civils et politiques (dont le Maroc) a examiné, en novembre, la situation.

Chaque participant est tenu d'y présenter un état rapide des droits de l'homme dans son pays.

Le mardi 6 et le mercredi 7 novembre, le Maroc était sur la sellette, puisqu'interrogé longuement au cours de réunions publiques tenues au Palais des Nations.

Lors de ces débats, étaient présents outre l'ASDHOM et les CLCRM, l'APADM, la FIDH, l'AIJD, SOS-Torture, et une délégation d'Amnesty International. Cette dernière était entre autre représentée par un des membres de la mission reçue en février par le roi du Maroc.

Les prochains débats de ce Comité auront lieu en mars-avril à New York ou en Juillet en Genève. Il sera alors demandé au gouvernement marocain de répondre des faits, qui sont maintenant connus, sur la prison de TAZMAMART et le sort de la famille OUFKIR.

Voici le communiqué adressé à la presse.

Le Maroc officiel qui mène une campagne de sape et de dénigrement contre les organisations humanitaires internationales, contre les institutions européennes et contre le dernier livre-vérité de l'écrivain Gilles Perrault, doit répondre, le mardi 6 novembre, à partir de 10 heures, et le mercredi 7 novembre toute la matinée, aux questions des experts et des ONG du Comité des droits de l'homme de l'ONU réuni, comme chaque année, en séance publique au Palais des Nations Unies à Genève (salle 11).

Les débats du Comité des droits de l'homme auxquels nous assisterons, devraient permettre aux familles des morts, des «disparus» et des prisonniers politiques de relever la tête et de se sentir soutenus dans leur drame.

Peut-être aideront-ils leurs enfants à recouvrer cette liberté que le gouvernement marocain confisque et que la constitution piétine. Peut-être le gouvernement marocain sera-t-il alors acculé à reconnaître la dure vérité sur les centres de torture, sur les prisons et sur les bagnes.

Nous souhaitons vivement que l'ensemble des démocrates saisissent cette occasion pour réclamer du Maroc officiel qu'il respecte le Droit et la dignité humaine ; et qu'il édicte une loi d'amnistie générale.

Paris, le 5 novembre 1990.

ASDHOM
CLCRM

(Des informations plus complètes sur cette conférence de Genève seront données dans le prochain numéro)

➤ LE TEMPS DU MAROC EN SUISSE

A Lausanne, du 12 au 16 novembre, la Suisse organise *Le Temps du Maroc* avec le Ministère marocain du tourisme, l'Association des polytechniciens marocains de Suisse, la RAM, et l'Université de Lausanne. Mais les enseignants de la-dite Université se mobilisent le jeudi 15 novembre pour organiser un Contre-temps du Maroc, manifestation à laquelle se rendront Gilles Perrault, Béchir Ben Barka, les Comités de lutte français et suisses, ainsi que le comité suisse pour la libération du Docteur JAIDI.

➤ LE CSA CENSURE AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty international ne pourra diffuser sa campagne de publicité en faveur des droits de l'homme sur le petit écran si elle enlève les images d'Hassan II et des autres chefs d'Etat mis en cause.

Ainsi en a décidé le conseil supérieur de l'audiovisuel, qui suggère à l'organisation de remplacer ces portraits par «toute autre illustration d'atteintes aux droits de l'homme dans les pays concernés». Le CSA s'estime lié par «une jurisprudence ancienne de la Régie française de publicité [qui] nous fait refuser la diffusion de portraits d'homme d'Etat afin de ne pas choquer les convictions politiques ou religieuses de certains téléspectateurs, en vertu d'un décret de 1987».

Le spot d'Amnesty a été diffusé dans le cadre de l'émission «Résistance» sur Antenne 2

➤ PUBLICATIONS

L'ACAT (Action des chrétiens contre la torture, 252 rue Saint Jacques, 75005 Paris, dans sa série Pays des Documents ACAT, vient de publier un document intitulé «Le Temps du Maroc, 1989-1990, droits de l'homme»

Ce document de 50 pages est sorti avant l'annonce de l'annulation des manifestations officielles. Il est bien la preuve que même si elles n'avaient pas été supprimées, ces manifestations auraient été l'occasion pour de nombreuses organisations sensibles aux droits de l'homme de faire connaître les raisons pour lesquelles nous nous battons depuis longtemps. Le dossier a été réalisé à base d'articles de presse, communiqués, rapports de mission et documents divers. Des rubriques sur la situation économique et les violations des droits de l'homme y sont particulièrement développées. Ce document nous paraît très précieux par le regroupement de références qu'il constitue.

*Ce numéro a été tiré à 500 exemplaires le 14 novembre 1990
La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra à Paris le 22 décembre 1990.*

SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION, AIDEZ-NOUS !

Vous avez 4 manières de soutenir notre action :

1. Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (Voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le 1er rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable que nous assurons aux média. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2. Faire sur le compte de l'association un virement postal régulier pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3. Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques, et leur famille en alimentant le compte suivant : **Philippe GUIBARD, LA SOURCE 352 11 58 L**, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4. Prendre contact avec les différents comités ou correspondants en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT à MAROC-REPRESION

150 F.(France)
 60 F.(Chômeur, étudiant)

170 F.(autres pays)
 Soutien à partir de 300 F.

Noms _____ Prénom _____
Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC,
avec la mention «abonnement», à envoyer :

14 rue Nanteuil - 75015 Paris
CCP 13 840 27 H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,
Commission paritaire : n° 70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- ◆ **CASABLANCA** : Soulèvement populaire, juin 1981 (récit des événements et présentation des problèmes de la ville) **8 F**
- ◆ **BEN BARKA** : 20 ans après (débat du colloque du 26 octobre 1985 - APADAM-CLCRM) Arcantère. **20 F**
- ◆ **France-Maroc** : continuité ou changement ? (Actes du Colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM) **20 F**
- ◆ **RENCONTRE AVEC LE MAROC**, Claude ARIAM, Nouvelle édition, La Découverte/ Maspéro **80 F**
- ◆ **LES DISPARUS MILITAIRES DE TAZMAMART** (dossier CLCRM) **15 F**
- ◆ **LE MAROC DE LA COOPERATION** (dossier CLCRM 1975) **épuisé**
- ◆ **LE MAROC:répression, prison, immigration.** (dossier CLCRM, 1977) **épuisé**

Actualité

- ◆ Dépliant qui rappelle l'état de la répression au Maroc; mise à jour en novembre 1990, les 10 exemplaires **5 F**
- ◆ **Le travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-slavery Society en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis (1979) **5 F**
- ◆ **Les disparus au Maroc** (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages - 1982) **10 F**
- ◆ **Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants - H. BEN MALEK** (supplément au N° 82-83 de Maroc Répression) **10 F**
- ◆ **Maroc : le Soleil s'arrête aux portes des prisons**, édité par le Centre d'Information Inter-peuples et le Comité de Grenoble **40 F**
- ◆ **Hors du Maroc jobertien** - Idrissi KAITOUNI **15 F**
- ◆ **Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** **10 F**
- ◆ **Livre blanc sur les enfants Oufkir** (Cabinet B. Darteville et G. Kiejman) **20 F**
- ◆ **BABEL— Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb.** **45 F**
- ◆ **RAHAL— Dans les entrailles de ma patrie.** **25 F**
- ◆ **Des apparences de démocratie et violation des droits de l'homme.**

(mise à jour sept. 89, par l'AMF, l'APADAM, l'ASDHOM, les CLCRM, l'UNEM (coord. des commissions de Paris)

(épuisé)

Art et poésie

- ◆ Affiche **10 F**
- ◆ **Ils ont écrit...Liberté. Droits de l'Homme et regards d'enfants.** Ed. ATMF **50F**
- ◆ **Plus de 1001 nuits** : édition bilingue (en allemand et en français) de poèmes et de dessins de prisonniers de Kénitra, réalisée par le groupe Amnesty International Tubingen (1982) **10 F**
- ◆ **Poèmes, lettres, écrits de prison - Saïda Menebhi**. Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier/février 1977) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca (1978, réédité en 1982). **10 F**
- ◆ **Sous le bâillon, le poème - A. Laabi**, l'Harmattan **85 F**
- ◆ **La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains **72 F**
- ◆ **Es-Srir- Conte pour enfants - Jacqueline Maitte-Lobbe** **30 F**
- ◆ **Journal** (recueil de poèmes) **Hamid Benzekri** **(épuisé)**

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à
L'Association de Soutien aux CLCRM, CCP 13 840 27 H Paris*